

# Rapport d'activité

2016

Caisse cantonale de chômage

Fonds cantonal pour l'emploi

GETAC



## SOMMAIRE

<b>1.</b>	<b>2016 en bref .....</b>	<b>2</b>
<b>2.</b>	<b>Partie générale .....</b>	<b>5</b>
2.1	Présentation de la caisse .....	6
2.2	La caisse en quelques chiffres au 31 décembre 2016 .....	7
2.3	Evolution des effectifs - Statistiques relatives au personnel.....	7
<b>3.</b>	<b>Caisse cantonale de chômage.....</b>	<b>8</b>
3.1	Prestations .....	9
3.2	Décisions.....	17
3.3	Oppositions, demandes de remise .....	19
3.4	Lutte contre les abus.....	21
3.5	Contentieux .....	22
3.6	Frais d'administration .....	23
3.7	Surveillance.....	26
3.8	Révision des comptes.....	27
3.9	Compte d'exploitation et bilan .....	28
<b>4.</b>	<b>Fonds cantonal pour l'emploi (FCE) .....</b>	<b>30</b>
4.1	Compte d'exploitation et bilan .....	31
4.2	Ressources .....	33
4.3	Administration .....	38
4.4	Surveillance.....	38
4.5	Révision des comptes .....	38
<b>5.</b>	<b>GETAC.....</b>	<b>39</b>
5.1	Compte d'exploitation et bilan .....	40
5.2	Mission .....	42
5.3	Types de mesures.....	42
5.4	Activité principale du coordinateur, le placement .....	42
5.5	Types de postes proposés .....	42
5.6	Suivi et encadrement .....	42
5.7	Comparaison avec les années précédentes.....	43
5.8	Résultat global des mesures par type de contrats.....	47
5.9	Résultat du sondage .....	48
5.10	Surveillance.....	49
5.11	Révision des comptes .....	49

# 1. 2016 en bref

## SUR LE PLAN NATIONAL

### Rétrospective : Chômage en 2016 - Moyennes de l'année 2016

De 3.3%\* en 2016, le taux de chômage moyen accuse une progression de 0.1 point de pourcentage par rapport à l'année précédente. Le nombre de chômeurs s'est accru de 6'507 personnes en moyenne annuelle, soit de 4.6%, ce qui le porte à 149'317.

Le nombre moyen de demandeurs d'emploi qui avait été enregistré en 2015 a quant à lui progressé de 10'124 pour s'établir à 211'097.

## SUR LE PLAN CANTONAL

### Situation de l'emploi

En Valais, le taux de chômage moyen a reculé à 3.9%\* (-0.1 point) et le nombre moyen de chômeurs à 6'873 (-155) par rapport à 2015.

*\*Le taux de chômage est calculé sur le recensement de la population active issue de la mise en commun de données recueillies sur 3 ans (2012-2014) par l'Office fédéral de statistique (OFS). Pour le Valais, la population active est passée de 161'820 à 174'064 personnes (+12'244 personnes ou +7.6%). Le taux de chômage a donc été réajusté à la baisse. Cette modification s'applique avec effet rétroactif au taux de chômage à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2014.*

## AU NIVEAU DE LA CAISSE

### Enquête de satisfaction des partenaires

La caisse a reconduit en 2016 une enquête de satisfaction auprès de ses partenaires. La comparaison des résultats obtenus avec ceux recueillis en 2013 ont permis de mesurer l'efficacité des actions d'amélioration entreprises dans l'intervalle.

D'une manière générale, le bilan a été très satisfaisant. L'évolution la plus sensible a été enregistrée en ce qui concerne notre permanence téléphonique - horaires d'ouverture, la disponibilité de nos collaborateurs et la qualité de notre accueil, résultats corroborés par les nombreux commentaires positifs exprimés. Il est manifeste que le renforcement du personnel de la taxation intervenu à la suite de l'enquête de 2013 a porté ses fruits. Cette année-là, quelques partenaires avaient en effet dit avoir ressenti du stress chez certains collaborateurs de notre caisse, que ceux-ci n'avaient pas toujours suffisamment de

temps à consacrer aux assurés, et qu'ils manquaient parfois de souplesse et d'empathie.

Quant aux points ayant enregistré une baisse de satisfaction, ils seront bien évidemment analysés avec soin et donneront lieu à des actions d'amélioration.

### Objectifs et projets

Les principaux objectifs et projets que la caisse s'était fixés pour 2016 ont été atteints :

#### Au niveau de la direction

- Couverture totale des frais d'administration.
- Réussite de l'audit de contrôle de l'association suisse pour Systèmes de Qualité et de Management (SQS).
- Santé
  - Accroissement des connaissances de l'ensemble du personnel en matière de gestion du stress et d'équilibre vie professionnelle – vie privée.
  - Augmentation des compétences des cadres en matière de motivation des collaborateurs.
  - Mise en place d'un processus de gestion de conflits, de la gestion de la violence psychologique et d'atteinte à l'intégrité personnelle des collaborateurs conforme aux exigences légales et recommandations du SECO.
- Sécurité
  - Formation du personnel au maniement du matériel d'extinction en cas d'incendie.

#### Au niveau de la gestion des ressources humaines et support

- RH
  - Prévention des absences maladie liées à l'environnement de travail.
- Finances
  - Maintien de la qualité dans la gestion de la comptabilité et l'établissement des boucllements.
- Infrastructures
  - Equipement de l'ensemble des postes de travail avec des bureaux réglables en hauteur.
  - Amélioration de l'accueil de notre succursale de Sierre.
  - Amélioration de la confidentialité de notre succursale de Sion.

#### Au niveau des prestations

- Maintien d'un service optimal aux assurés par un traitement rapide des courriels et des courriers.
- Maintien du haut niveau de qualité de traitement des dossiers.

Au niveau de l'amélioration continue

- Réalisation d'une enquête de satisfaction des partenaires.

## Divers

### Changement de relation bancaire

En raison de l'introduction depuis février 2016 d'un taux d'intérêt négatif de 0.75% sur certains de nos comptes, avec l'accord du chef du Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (DEET), la caisse a clôturé les comptes concernés auprès de sa relation bancaire habituelle pour les rouvrir dans une autre banque valaisanne qui ne reporte pas encore sur sa clientèle les frais qui lui sont facturés par la BNS.

### Fonds cantonal pour l'emploi (FCE)

Le FCE disposait au 31 décembre 2015 d'un capital de Fr. 5'734'118.64. L'excédent de financement de Fr. 2'576'071.85 de l'année en cours le porte à Fr. 8'310'190.49 au 31 décembre 2016.

Au niveau des charges, le coût des mesures actives fédérales relatives au marché du travail s'est monté à Fr. 8'447'187.85 et celui des mesures complémentaires cantonales à Fr. 3'669'951.35.

### GETAC (Gestion des emplois temporaires au sein de l'administration cantonale)

GETAC, en qualité d'organisateur de mesures actives du marché du travail, rattaché à la caisse cantonale de chômage, a maintenu, voire renforcé, les contacts avec les différents offices régionaux de placement ainsi qu'avec les services de l'Etat du Valais et les centres médicaux sociaux.

Afin d'élargir son champ d'action, y compris dans la partie germanophone du canton, GETAC a également porté un accent particulier au développement permanent de ses relations avec toutes les institutions précitées.

Sensible à la situation des primo-demandeurs d'emploi, GETAC a tout mis en œuvre afin de favoriser l'extension des stages professionnels.

A savoir aussi que GETAC a traité 576 dossiers en 2016, dont 255 n'ont pu se concrétiser, soit 44.3%. 96 demeurent en cours de gestion (renouvellements et chevauchements).

### Enquête de satisfaction des partenaires

En 2013, GETAC a mené une enquête de satisfaction destinée à ses partenaires auprès des services de l'Etat du Valais ainsi qu'auprès des ORP et CMS. Suite à cette enquête, des actions d'amélioration ont été mises en place et ont porté notamment sur une meilleure transmission des informations entre ORP- Services - Assurés.

Désireux d'améliorer ses prestations, cet exercice a été renouvelé en 2016 et a permis de mettre en avant certains points qui feront l'objet d'une analyse. De manière générale, nous constatons une amélioration de l'indice de satisfaction chez nos différents partenaires. Une augmentation de la satisfaction est observée, entre autres, au niveau de la qualité des placements effectués, de la rapidité du traitement des dossiers et de la gestion des cas complexes.

Quant aux points forts relevés chez GETAC, nous retrouvons la qualité de la collaboration avec les coordinateurs, le soutien apporté aux demandeurs d'emploi ainsi que la diversité des postes proposés sur le premier marché de l'emploi.

### Perspectives

Des indicateurs de confiance relatifs au marché du travail témoignent d'une confiance en progression. Dans le sillage de la reprise conjoncturelle, le groupe d'experts de la Confédération table sur une relance du marché du travail.

En moyenne annuelle, le taux de chômage au niveau suisse devrait s'abaisser à 3.2% en 2017 et à 3.1% en 2018. Parallèlement, la croissance de l'emploi devrait s'accélérer en 2017 et 2018 pour s'établir respectivement à 0.4 et 0.6%.

En ce qui concerne le Valais, le Service de l'industrie, du commerce et du travail (SICT) prévoit un taux de chômage stable de 3.9% en 2017.

### Remerciements

La direction adresse ses remerciements au personnel pour son engagement, sa capacité d'adaptation et sa précieuse collaboration ainsi qu'à tous les partenaires de la caisse, tant au niveau fédéral que cantonal.

Sion, mai 2017

## ABREVIATIONS UTILISEES

AANP	Assurance accidents non-professionnels
AC	Assurance-chômage
AEP	Avances sur exportation des prestations
Caisse	Caisse cantonale de chômage
CAP	Coûts afférents à l'organisation des mesures et à l'encadrement
ET	Emploi temporaire
FCE	Fonds cantonal pour l'emploi
GETAC	Gestion des emplois temporaires au sein de l'administration cantonale
IC	Indemnité de chômage
ICI	Indemnité en cas d'insolvabilité
INT	Indemnité en cas d'intempéries
LACI	Loi fédérale sur l'assurance-chômage obligatoire et l'indemnité en cas d'insolvabilité
LEMC	Loi sur l'emploi et les mesures en faveur des chômeurs
LIAS	Loi sur l'intégration et l'aide sociale
LMMT	Logistique des mesures du marché du travail
LSP	Mesures LIAS stage pratique
MMT	Mesures relatives au marché du travail
ORP	Office régional de placement
PQF	Programmes de qualification
PTC	Poste à temps complet
RHT	Indemnité en cas de réduction de l'horaire de travail
SECO	Secrétariat d'Etat à l'économie
ST6	Stage professionnel
UP	Unité de prestation

## 2. Partie générale

## 2.1 Présentation de la caisse

La caisse est un établissement de droit public autonome rattaché au chef du Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (DEET) (Dès le 1<sup>er</sup> mai 2017 : Département de l'économie et de la formation (DEF)). La surveillance incombe à la Confédération.

Elle traite avec l'extérieur en son propre nom et a qualité pour agir en justice.

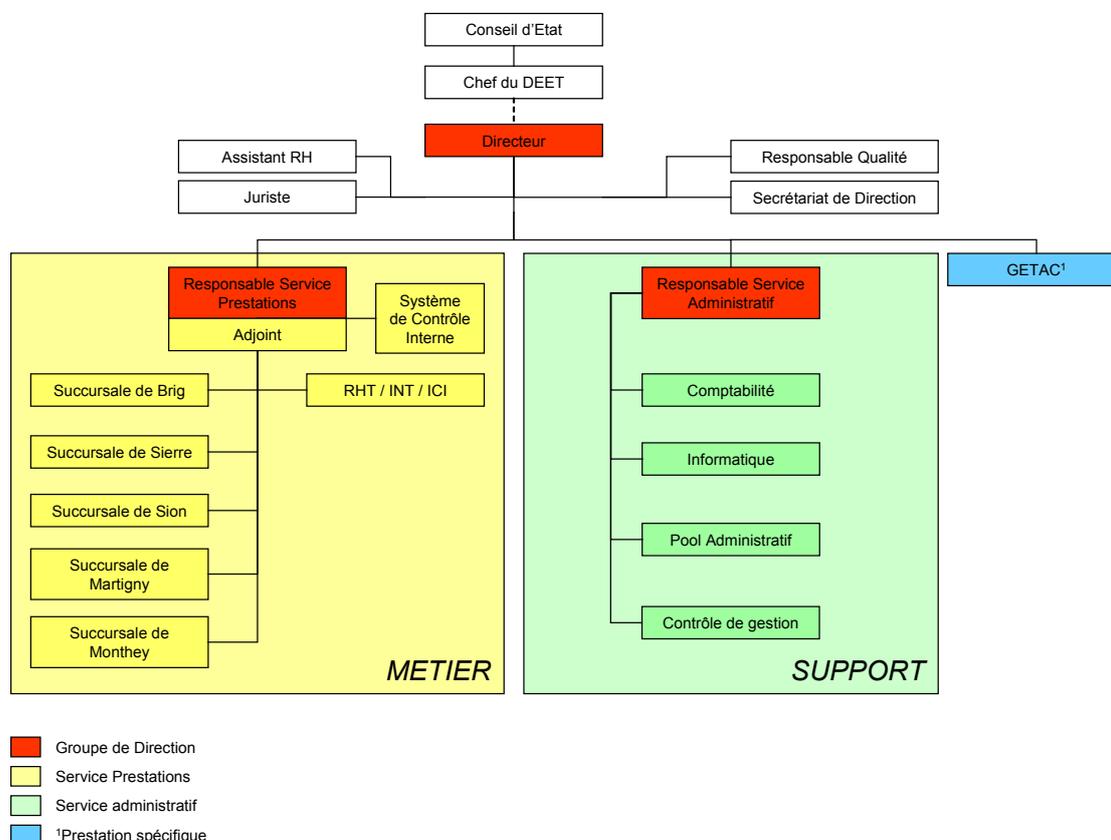
L'organigramme figurant ci-après précise son organisation, adaptée à un mode de fonctionnement conforme aux exigences des diverses prestations que la caisse fournit, avec comme but principal de donner satisfaction à ses clients.

Disposant d'une administration centrale dont le siège est à Sion et de cinq succursales, sises à Brigue, Sierre, Sion, Martigny et Monthey, elle vise à satisfaire aux exigences d'une gestion moderne, rationnelle, économe et régionalisée.

Depuis novembre 2012, la caisse est certifiée "Valais excellence", ISO 9001 (qualité), ISO 14001 (environnement) et OHSAS 18001 (santé et sécurité au travail).

La caisse est ouverte à tous les assurés domiciliés dans le canton. Elle est en outre à disposition des entreprises sises dans le canton pour verser à l'intention de tous les travailleurs concernés, quel que soit leur lieu de domicile, les indemnités en cas de RHT et d'INT.

Elle est enfin seule compétente pour verser les indemnités en cas d'ICI.



## 2.2 La caisse en quelques chiffres au 31 décembre 2016

5	succursales
49	collaborateurs (dont 19 à temps partiel et 1 apprentie) (sont compris dans ces chiffres les 4 collaborateurs GETAC)
7 ans et 8 mois 9'997	en moyenne d'expérience par taxateur bénéficiaires individuels d'indemnités de chômage sur l'ensemble de l'année
35'100	appels reçus
48'488	décomptes envoyés (IC)
9'274	décisions formelles rendues
162.09 Mio	de prestations versées (Toutes prestations confondues)
94	entreprises au bénéfice d'indemnités (RHT : 46 - INT : 48)
68	entreprises concernées par l'ICI

### FCE

306	mesures complémentaires cantonales de réinsertion professionnelle payées
Fr. 8'447'187.85	coût des mesures actives fédérales relatives au marché du travail
Fr. 3'669'951.35	coût des mesures complémentaires cantonales

### GETAC

9 ans et 9 mois	en moyenne d'expérience par collaborateur
576	assurés reçus
287	placements réalisés
84	personnes ayant retrouvé un emploi

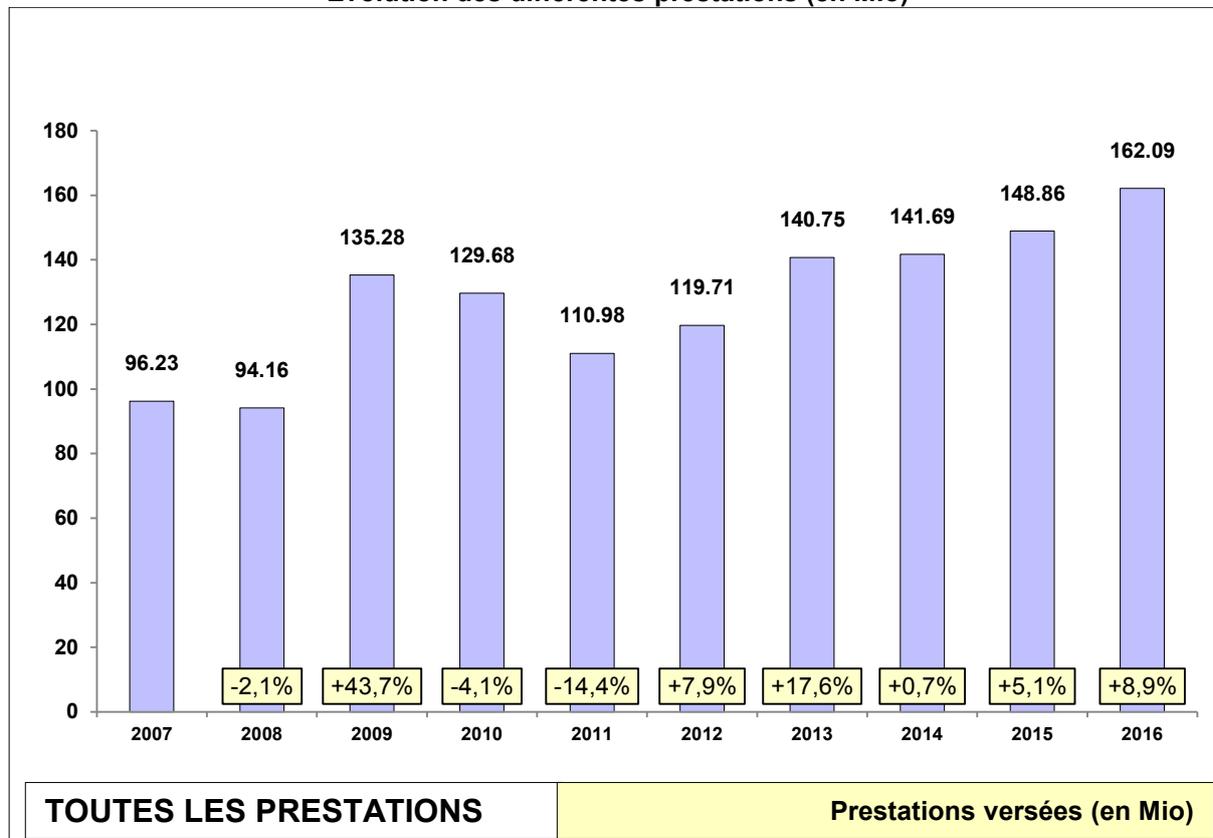
## 2.3 Evolution des effectifs - Statistiques relatives au personnel

Année	Nombre de collaborateurs	Hommes	Femmes	Nbre de postes équivalent plein temps	Moyenne d'âge
2015	47	17	30	42.5	41 ans et 5 mois
2016	49	16	33	43.2	41 ans et 2 mois

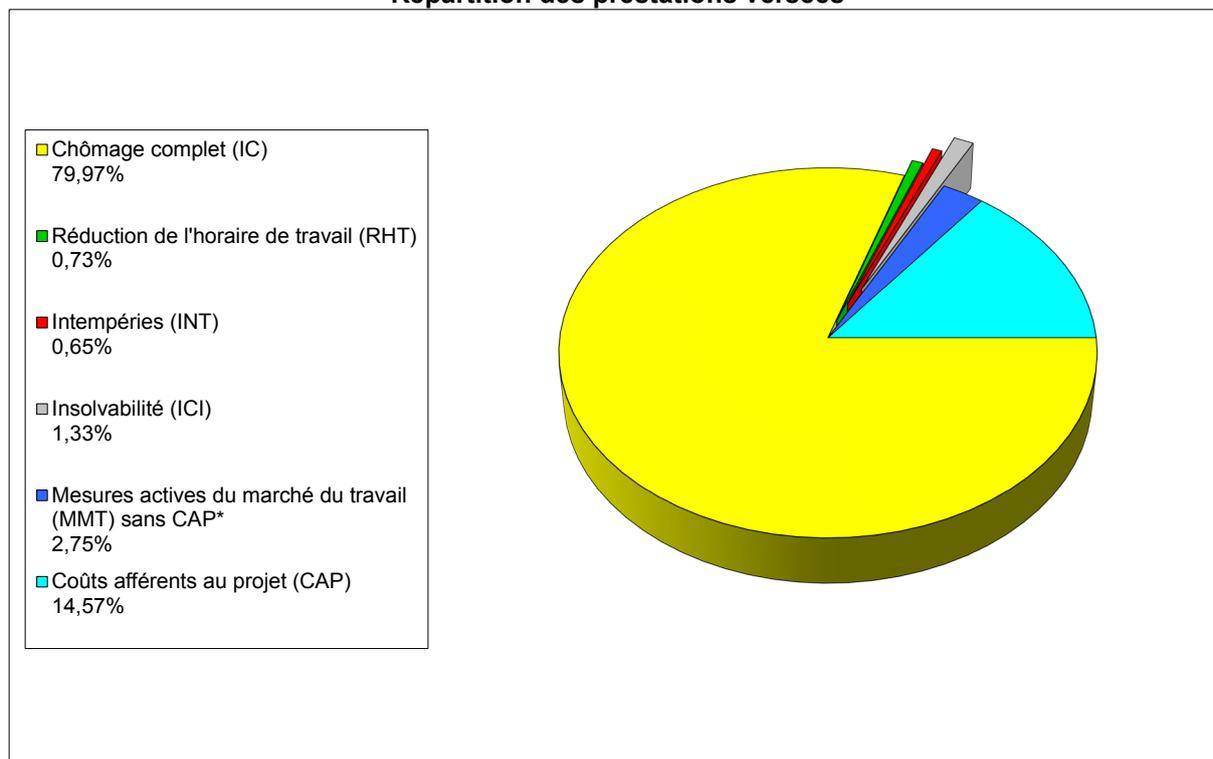
### 3. Caisse cantonale de chômage

### 3.1 Prestations

Evolution des différentes prestations (en Mio)



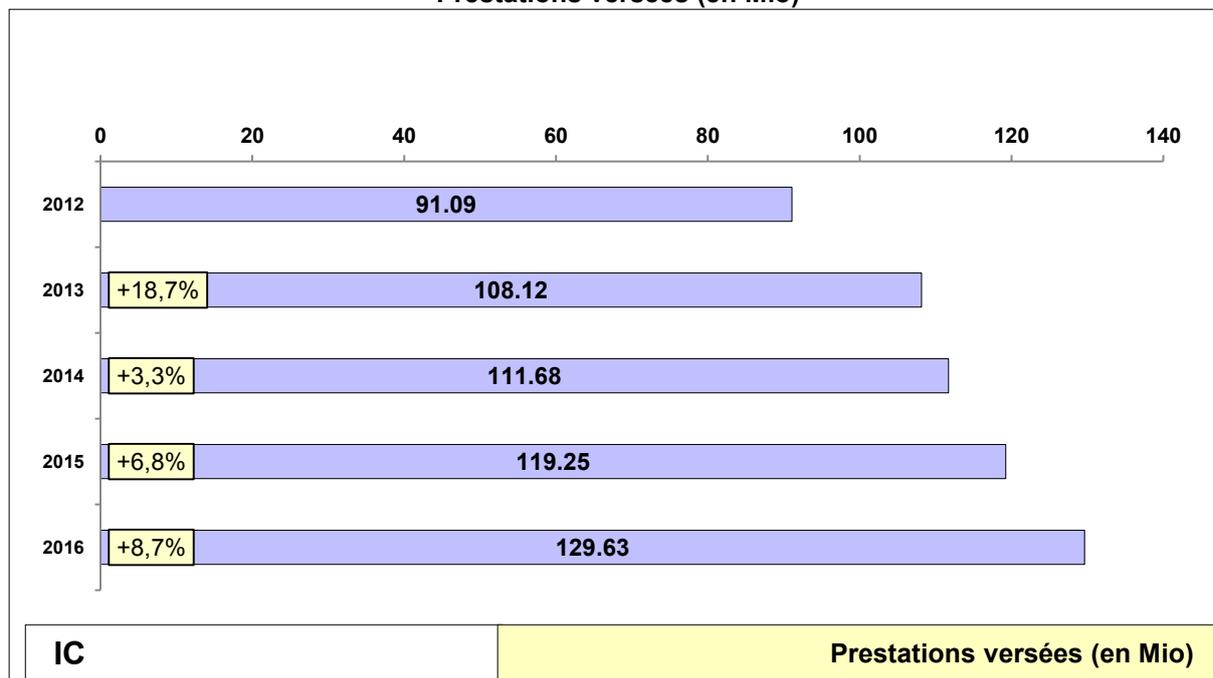
Répartition des prestations versées



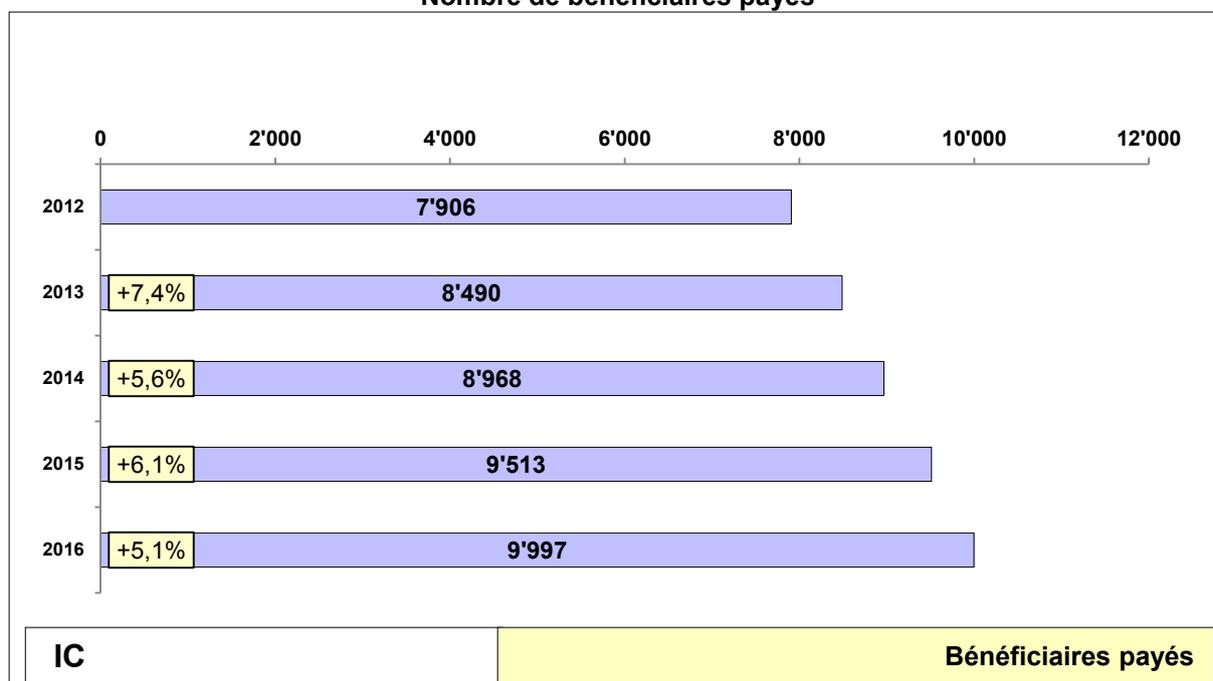
\*CAP : Coûts afférents à l'organisation des mesures et à l'encadrement.

## INDEMNITES DE CHOMAGE (IC)

### Prestations versées (en Mio)



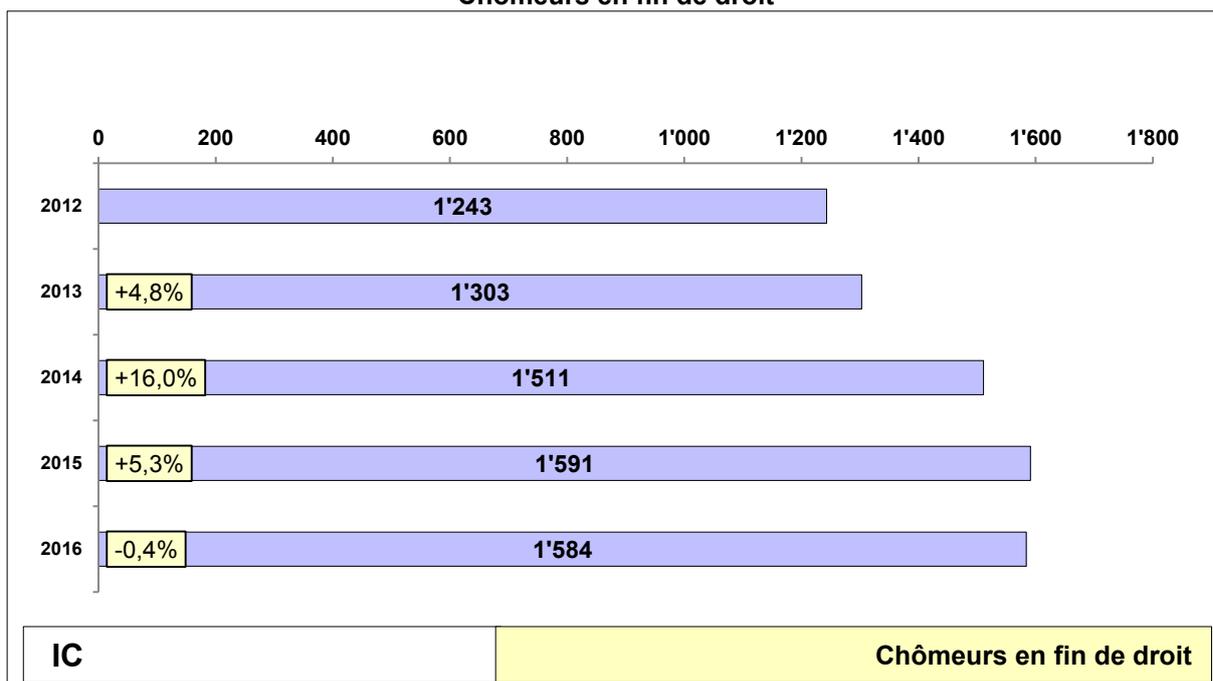
### Nombre de bénéficiaires payés



Nombre de jours indemnisés en 2016 : 803'084

Indemnité journalière moyenne : Fr. 161.40

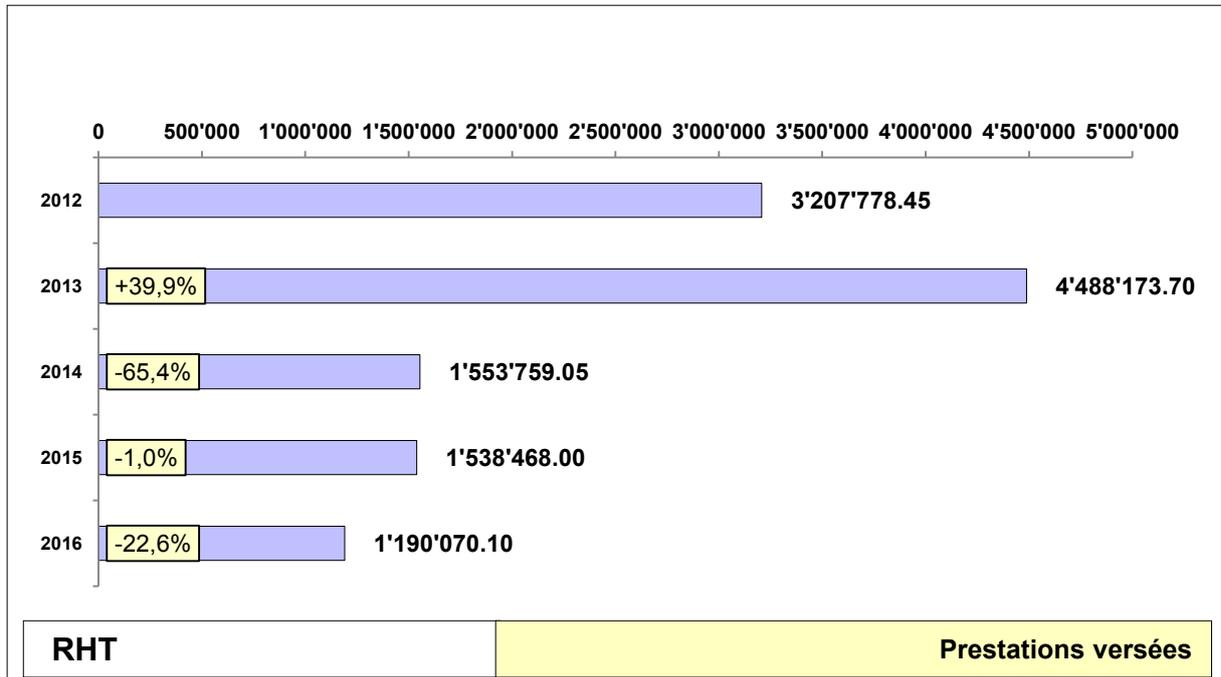
**Chômeurs en fin de droit**



Sur 1'584 personnes arrivées en fin de droit, 512 ont obtenu un nouveau droit au chômage.

## REDUCTION DE L'HORAIRE DE TRAVAIL (RHT)

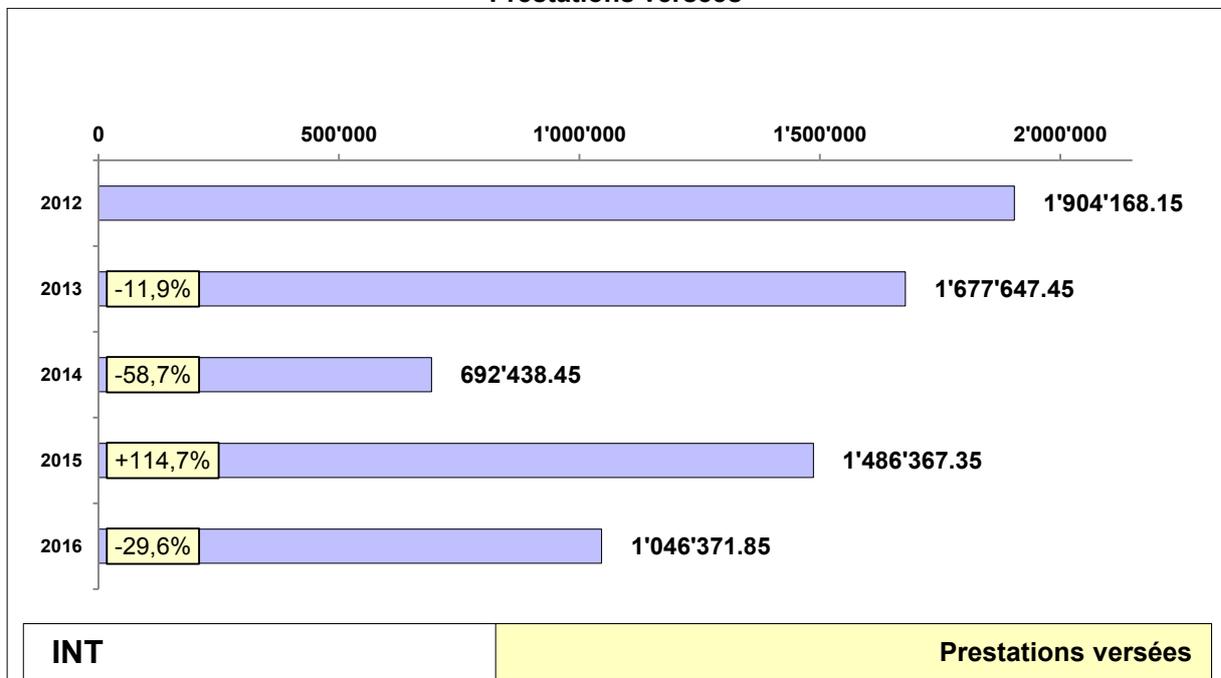
### Prestations versées



Entreprises touchées : 46  
Travailleurs concernés : 604  
Heures chômées : 44'675

## INTEMPERIES (INT)

### Prestations versées

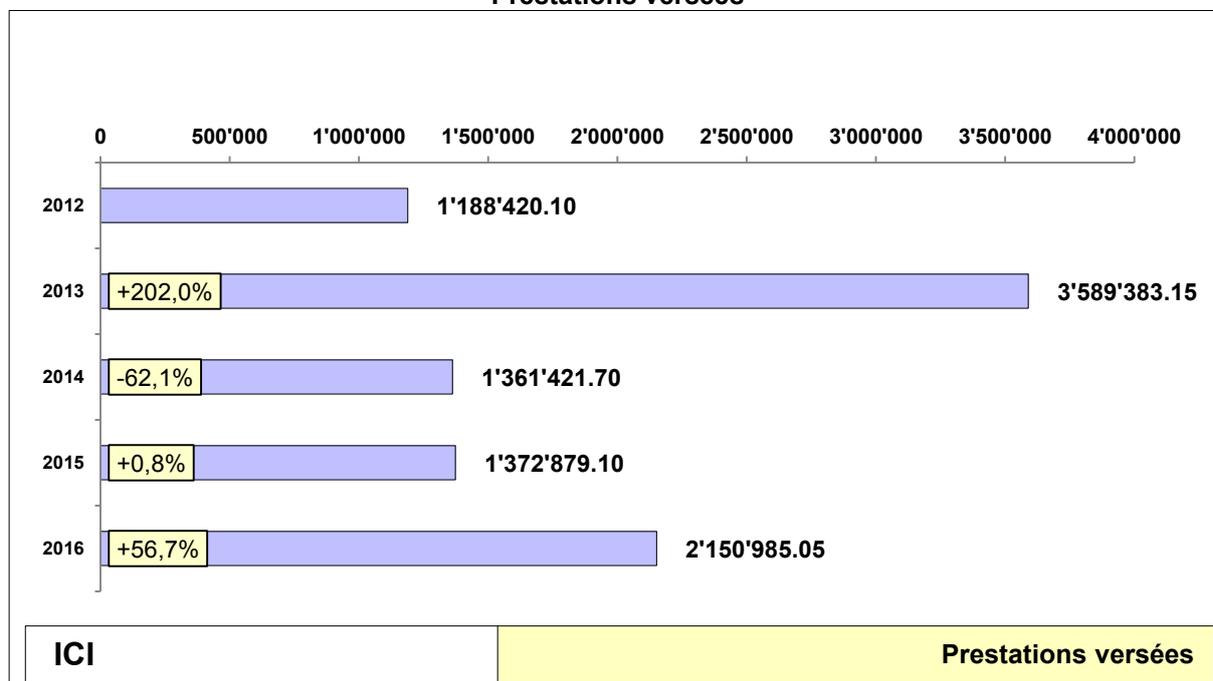


Entreprises touchées : 48  
Travailleurs concernés : 473  
Heures chômées : 49'314

### INSOLVABILITE (ICI)

(Seule notre caisse est légalement compétente pour l'examen du droit et le versement de cette prestation).

#### Prestations versées

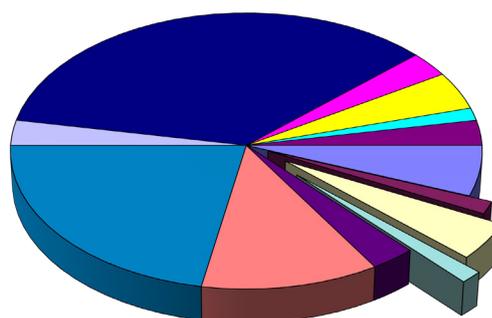


Entreprises touchées : 68  
Travailleurs concernés : 357

Il est à noter que 4 entreprises traitées en ICI au cours de l'année 2016 ont préalablement bénéficié de la RHT.

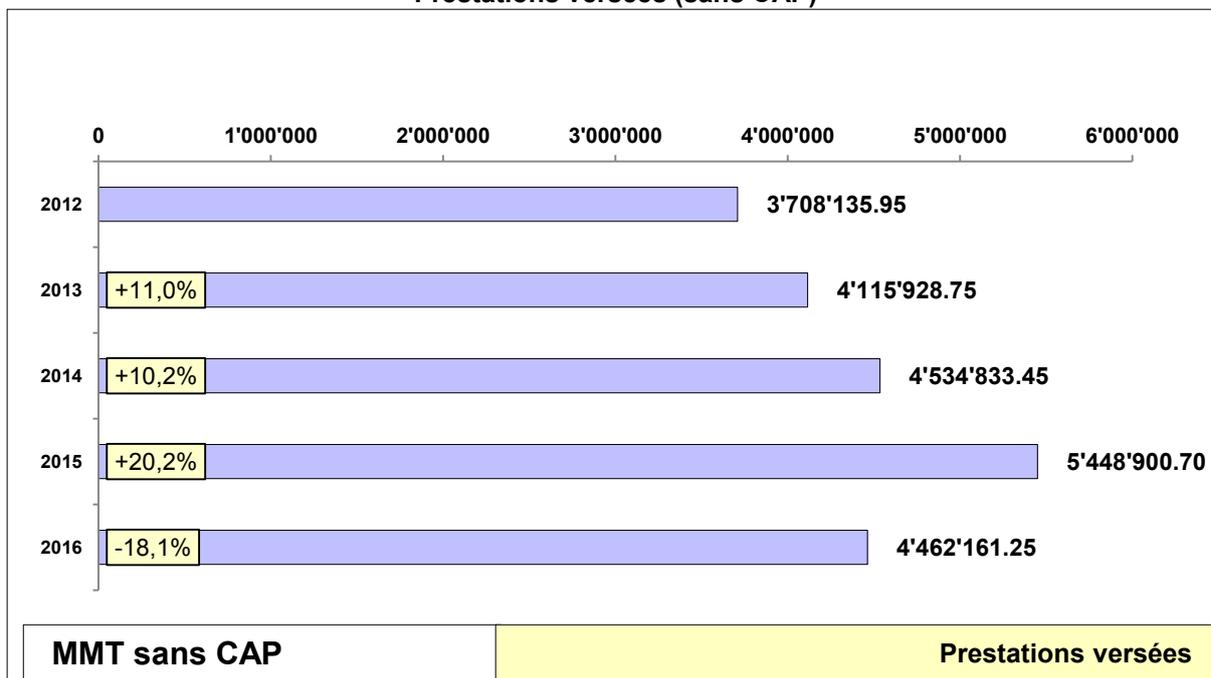
**Entreprises touchées en ICI par domaine d'activité**

■ Activités de services administratifs et de soutien	4
■ Activités immobilières	1
■ Activités spécialisées, scientifiques et techniques	3
■ Agriculture, sylviculture et pêche	1
■ Autres activités de services	2
■ Commerce; réparation d'automobiles et de motocycles	8
■ Construction	15
■ Enseignement	2
■ Hébergement et restauration	24
■ Industrie manufacturière	2
■ Information et communication	3
■ Santé humaine et action sociale	1
■ Transports et entreposage	2

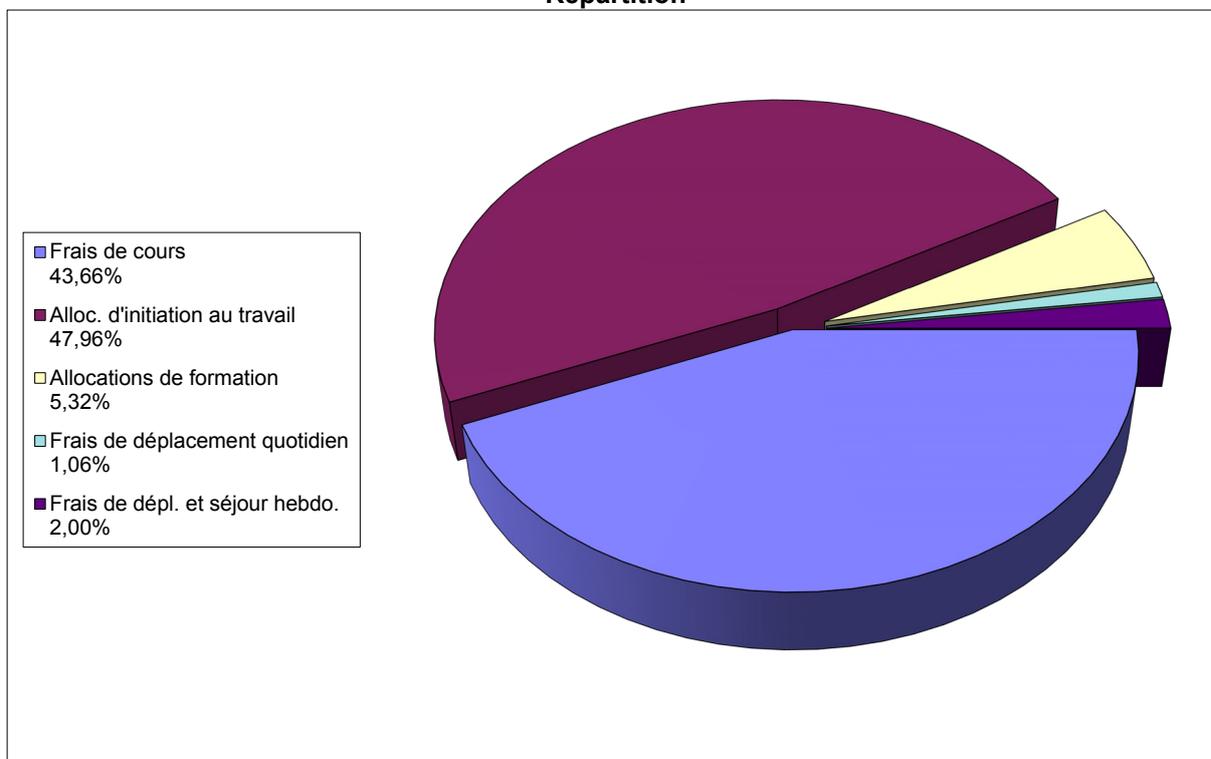


## MESURES RELATIVES AU MARCHÉ DU TRAVAIL (MMT)

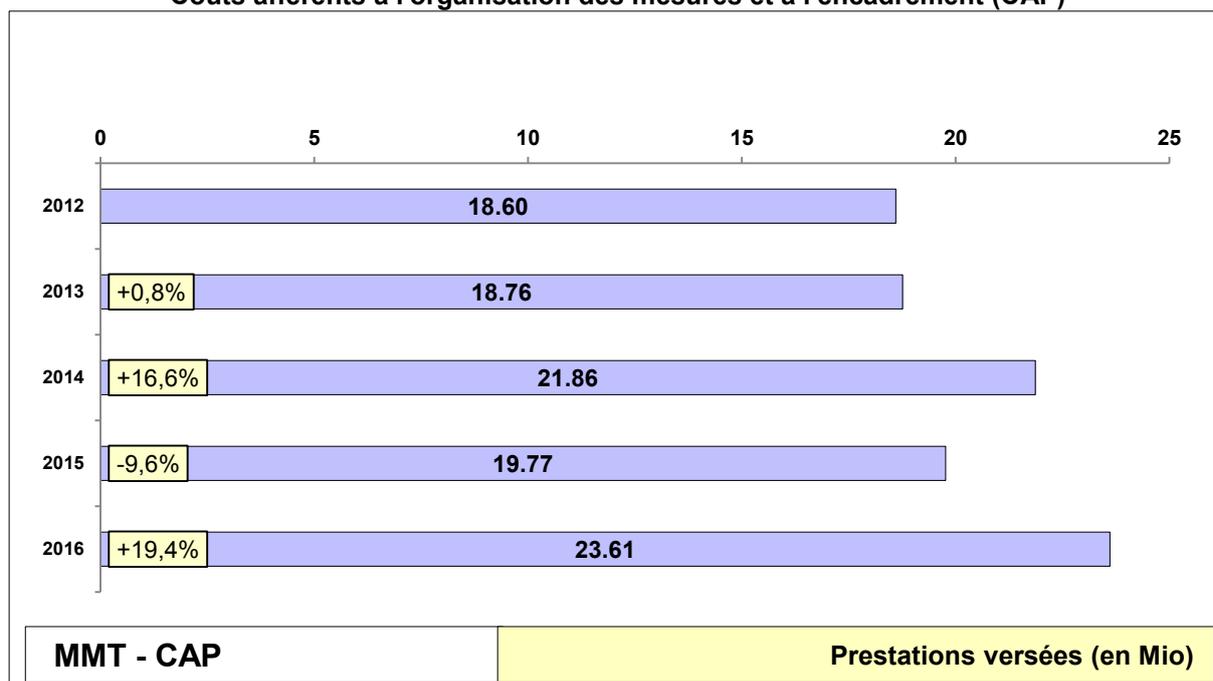
### Prestations versées (sans CAP)



### Répartition

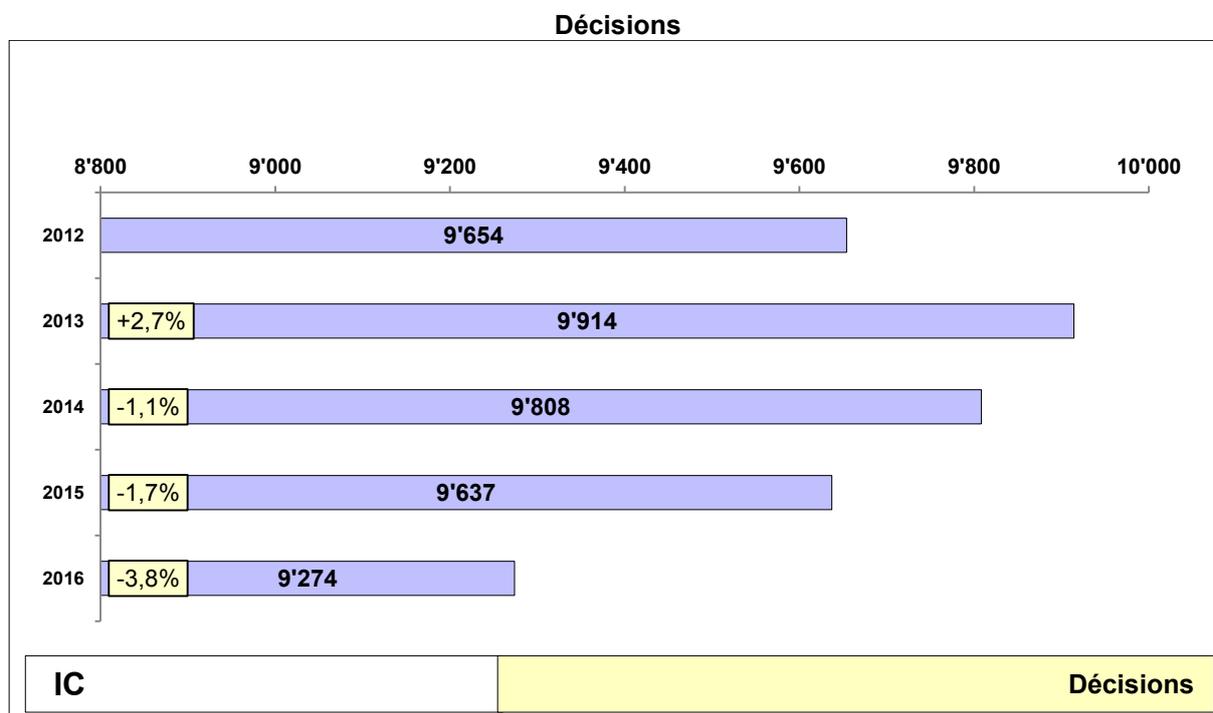


### Coûts afférents à l'organisation des mesures et à l'encadrement (CAP)

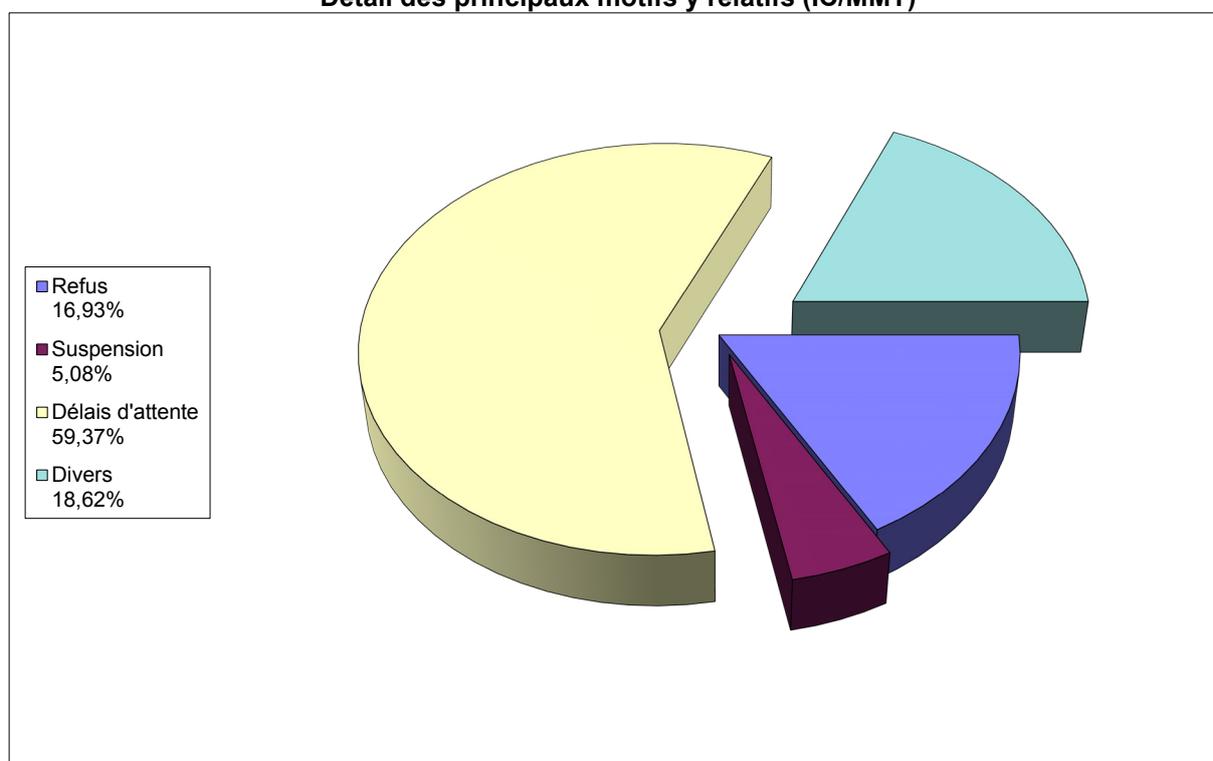


*Rappel* : Les coûts afférents à l'organisation des mesures et à l'encadrement en matière de mesures actives du marché du travail sont comptabilisés selon la date valeur (exigence SECO) et non par année d'utilisation, ce qui peut provoquer des variations annuelles sensibles.

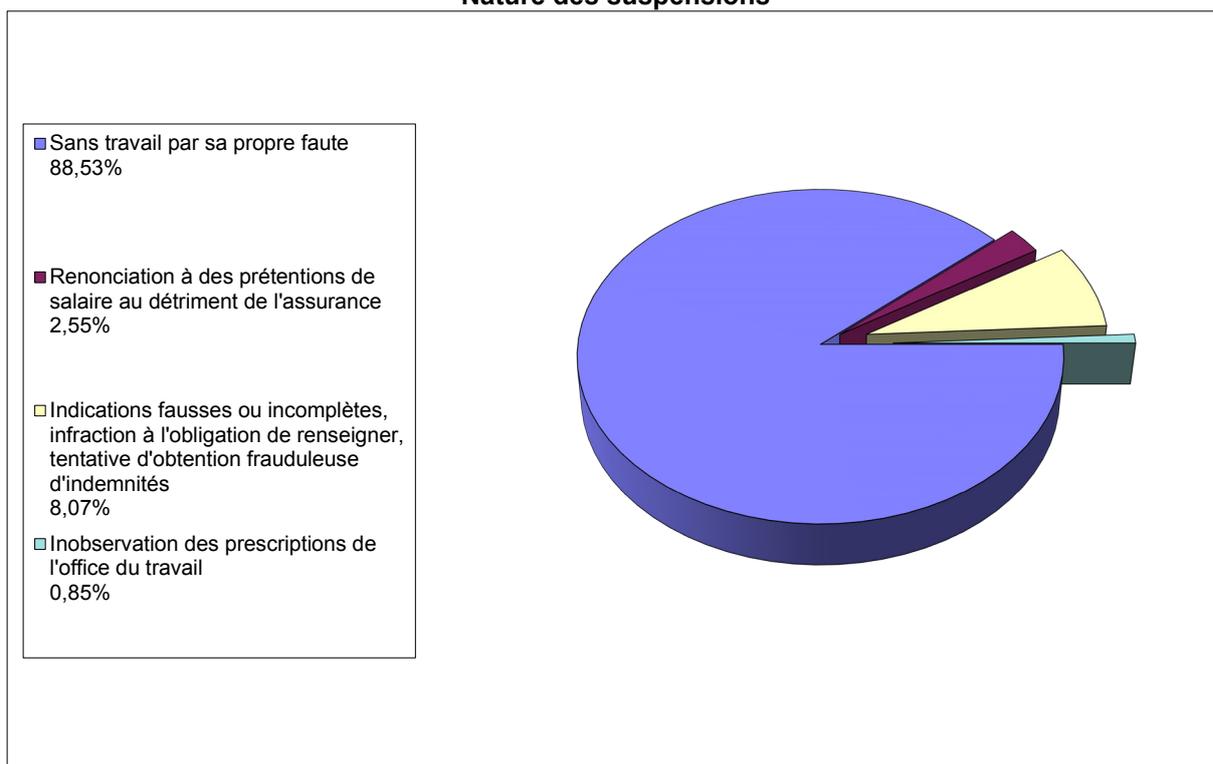
### 3.2 Décisions



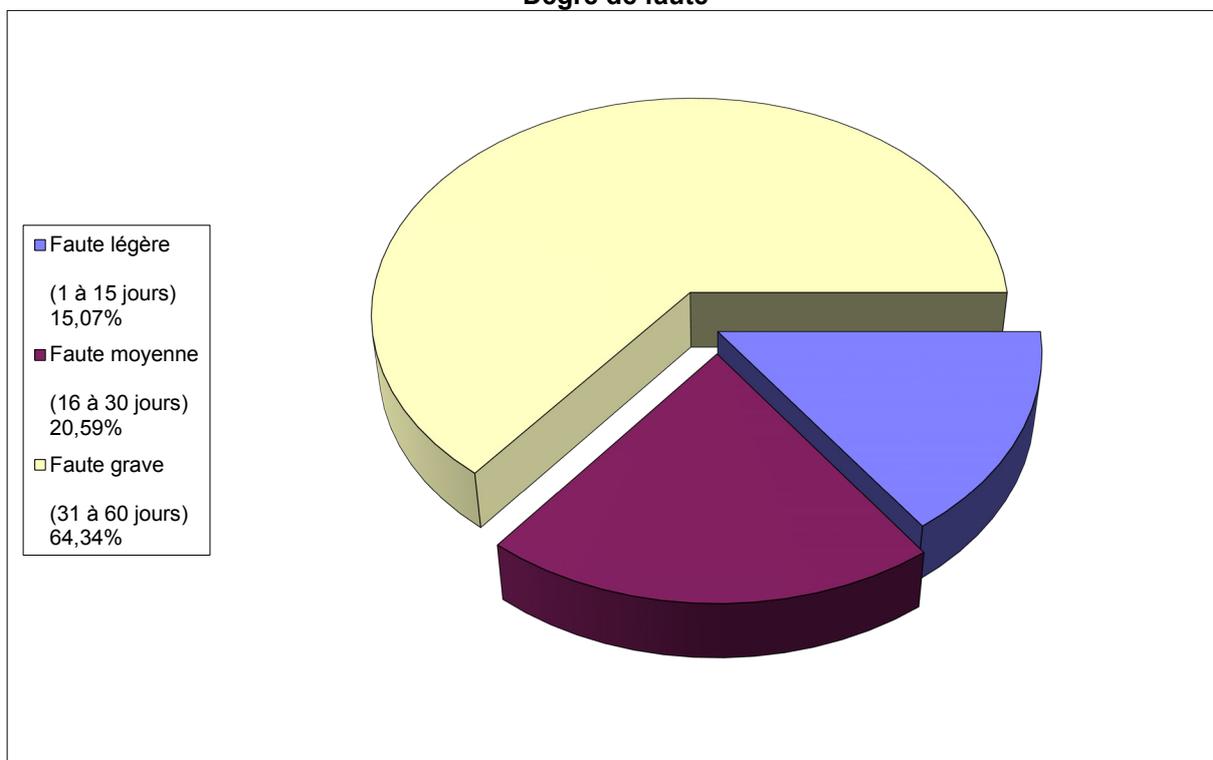
#### Détail des principaux motifs y relatifs (IC/MMT)



### Nature des suspensions

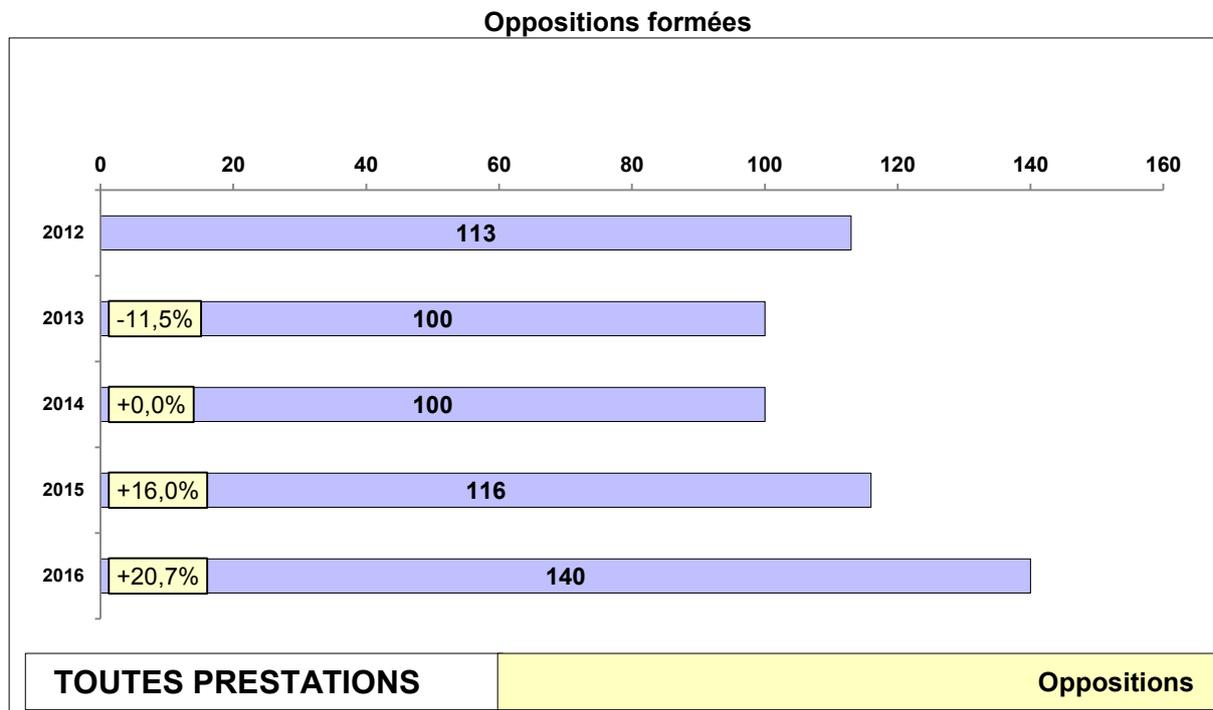


### Degré de faute



### 3.3 Oppositions, demandes de remise

(toutes prestations)

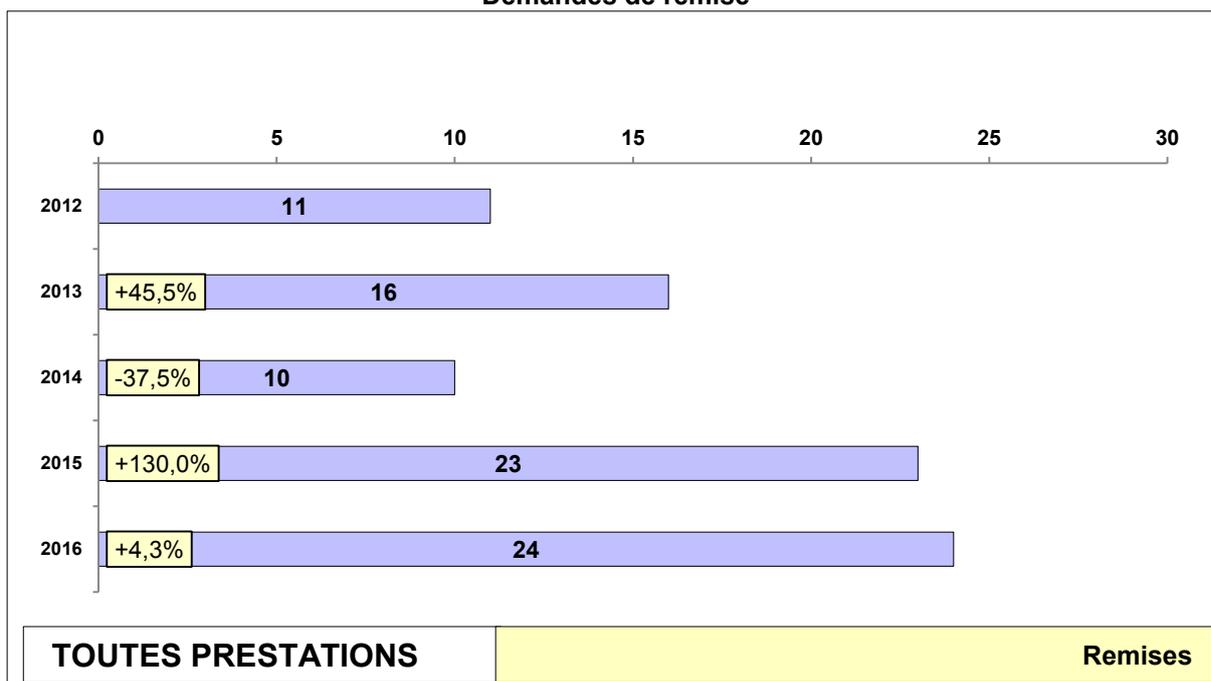


#### Oppositions examinées

Oppositions de	Admises	Admises partiellement	Rejetées	Irrecevables	En suspens	Totaux
2012					1	1
2013					1	1
2014					1	1
2015	1	3	3	1	1	
2016	24	9	76	13	14	136
<b>Totaux</b>	<b>25</b>	<b>12</b>	<b>79</b>	<b>14</b>	<b>18</b>	<b>139</b>

12 recours ont été introduits contre les décisions sur opposition.

**Demandes de remise**



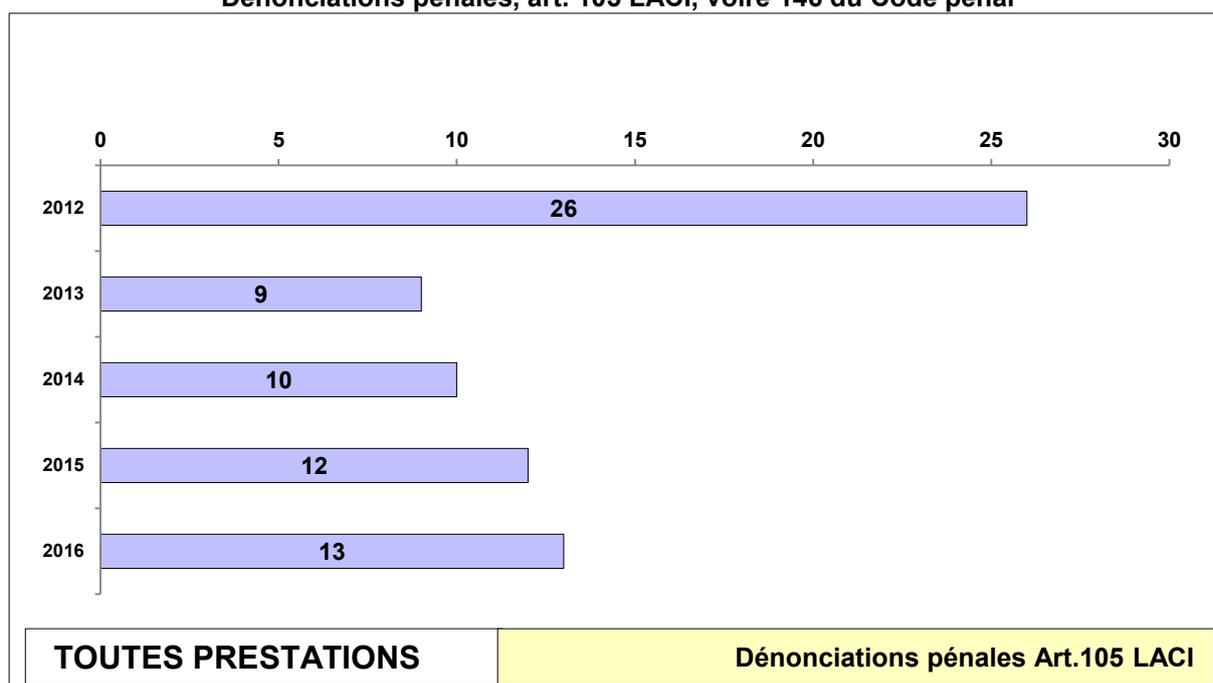
*Une demande de remise est une demande de libération de rembourser un montant versé à tort.*

### 3.4 Lutte contre les abus

Afin de lutter efficacement contre les abus, en sus de la demande de restitution des prestations (Cf. décisions et nature des suspensions sous chiffre 3.2), la caisse dénonce au procureur, après les avoir entendus, les bénéficiaires dont il est manifeste que, par des indications fausses

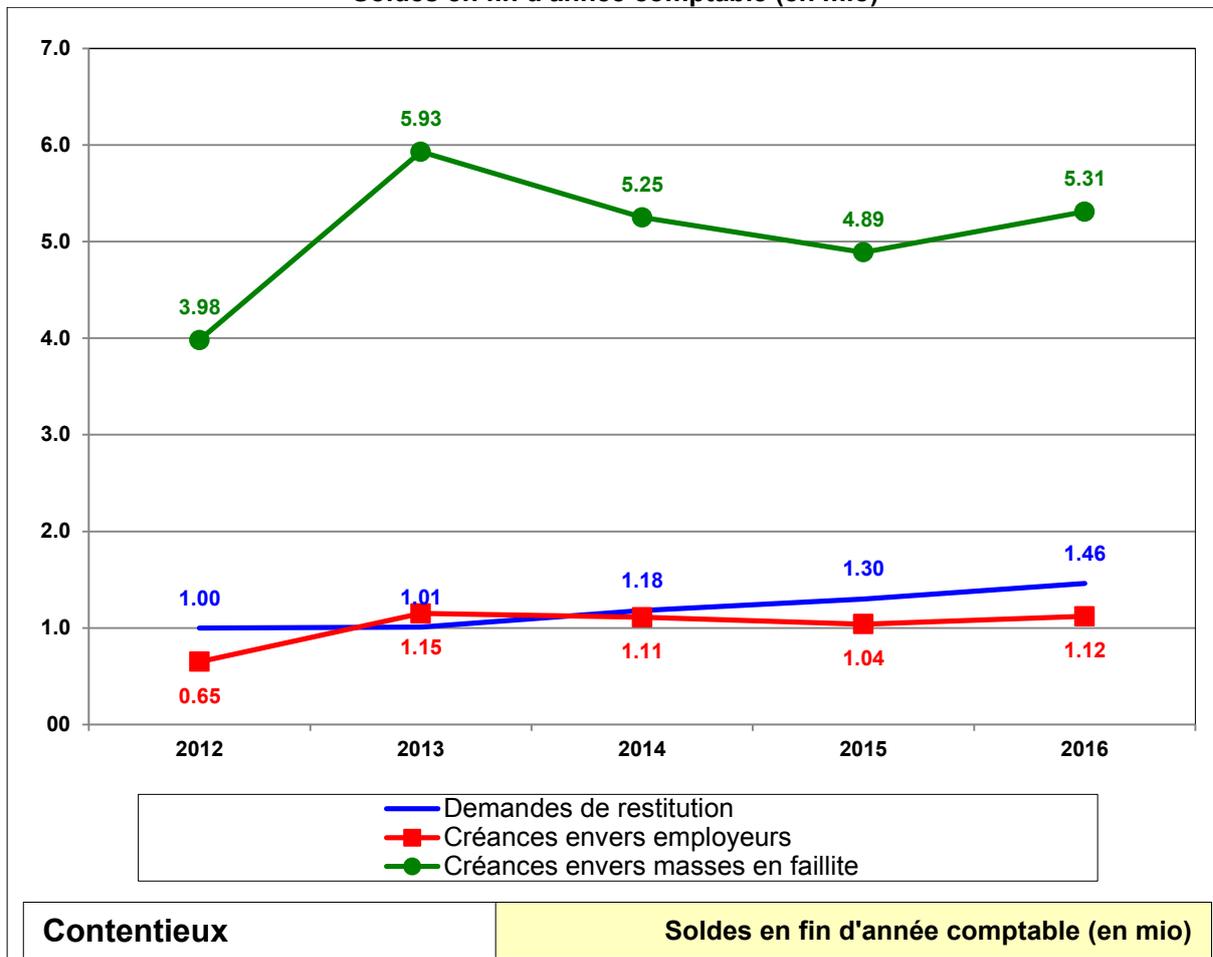
ou incomplètes, ils ont obtenu volontairement des prestations de l'assurance auxquelles ils n'avaient pas droit. L'infraction la plus courante consiste en la dissimulation d'un gain obtenu durant une période de chômage.

**Dénonciations pénales, art. 105 LACI, voire 146 du Code pénal**

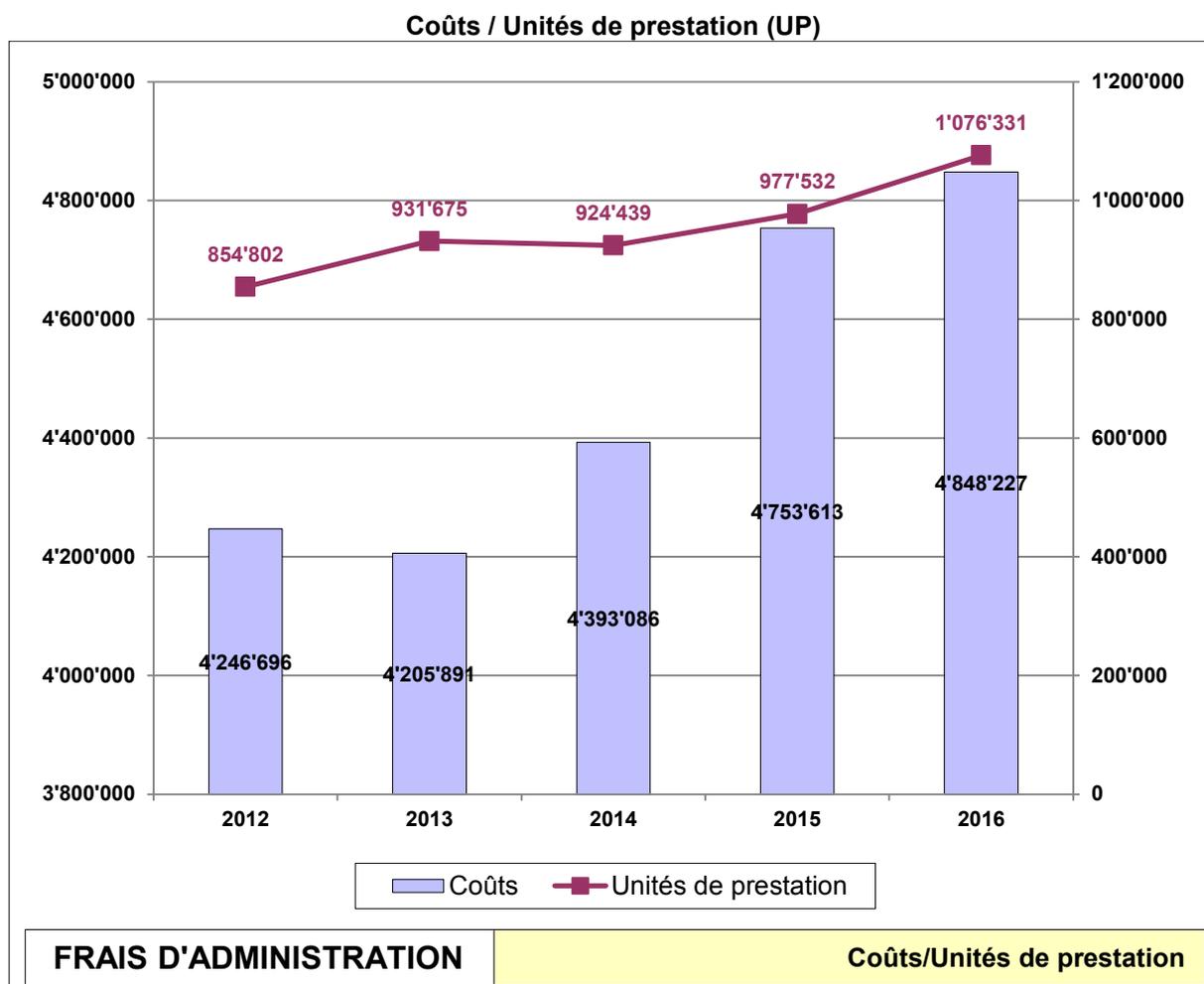


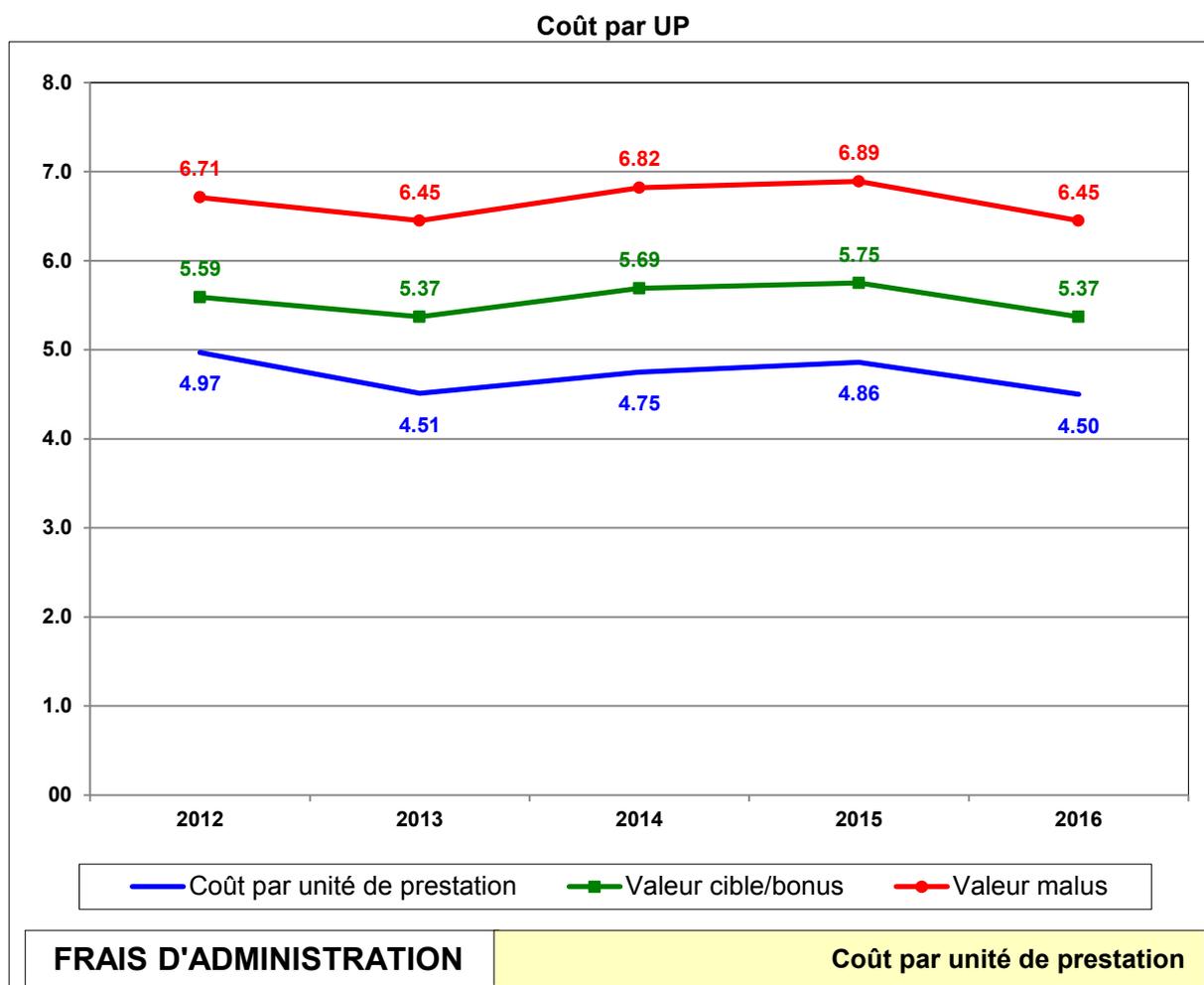
### 3.5 Contentieux

Soldes en fin d'année comptable (en mio)



### 3.6 Frais d'administration

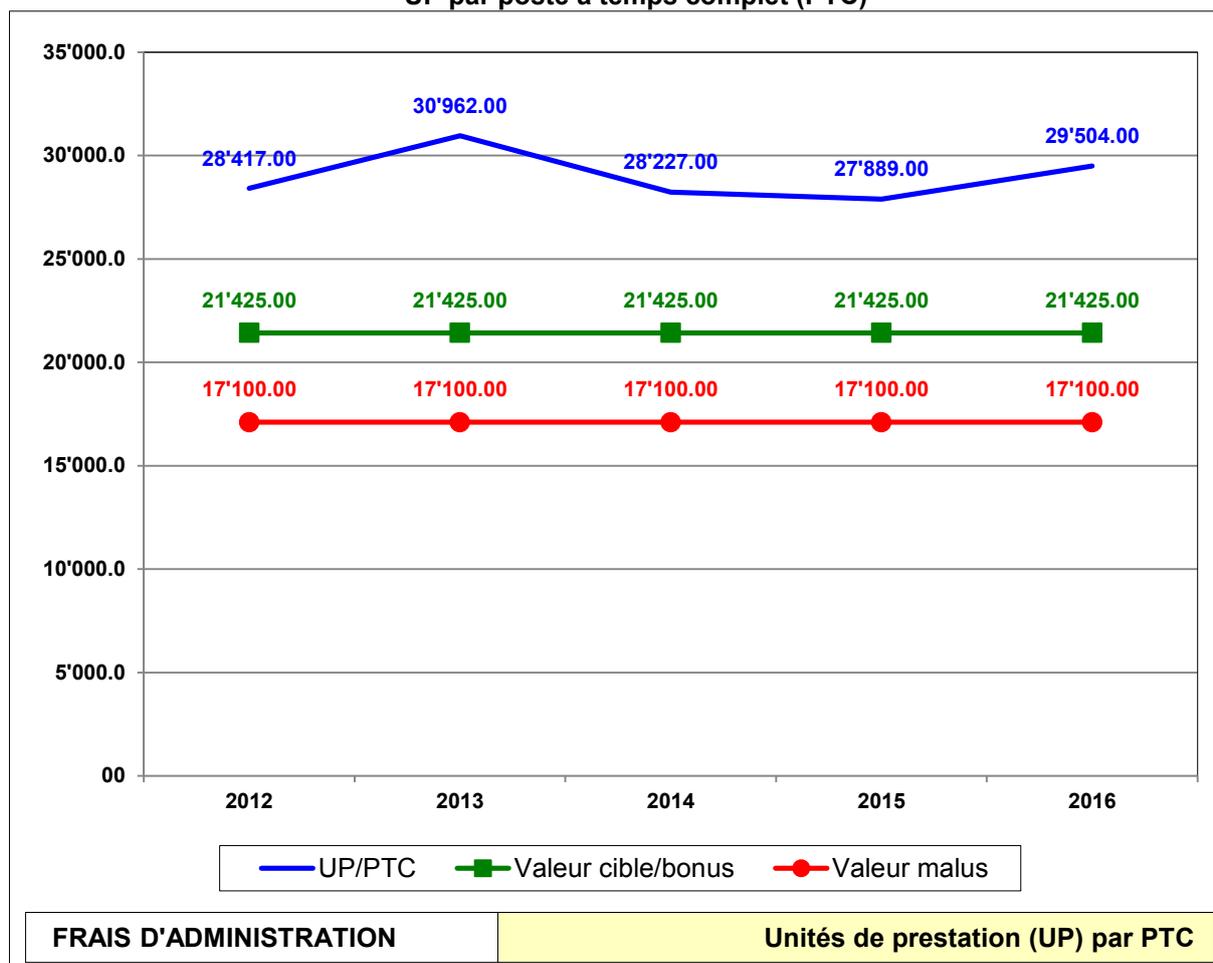




Le tableau ci-dessus montre l'évolution des coûts par UP de la caisse et indique les valeurs à atteindre ou à ne pas dépasser.

Avec un coût de Fr. 4.50 par UP, la caisse a un coût inférieur de Fr. 0.87 par rapport à la valeur cible / bonus fixée à Fr. 5.37. Elle a une marge de manœuvre de Fr. 1.95 par rapport à la valeur malus arrêtée à Fr. 6.45. Les exigences conventionnelles sont donc respectées.

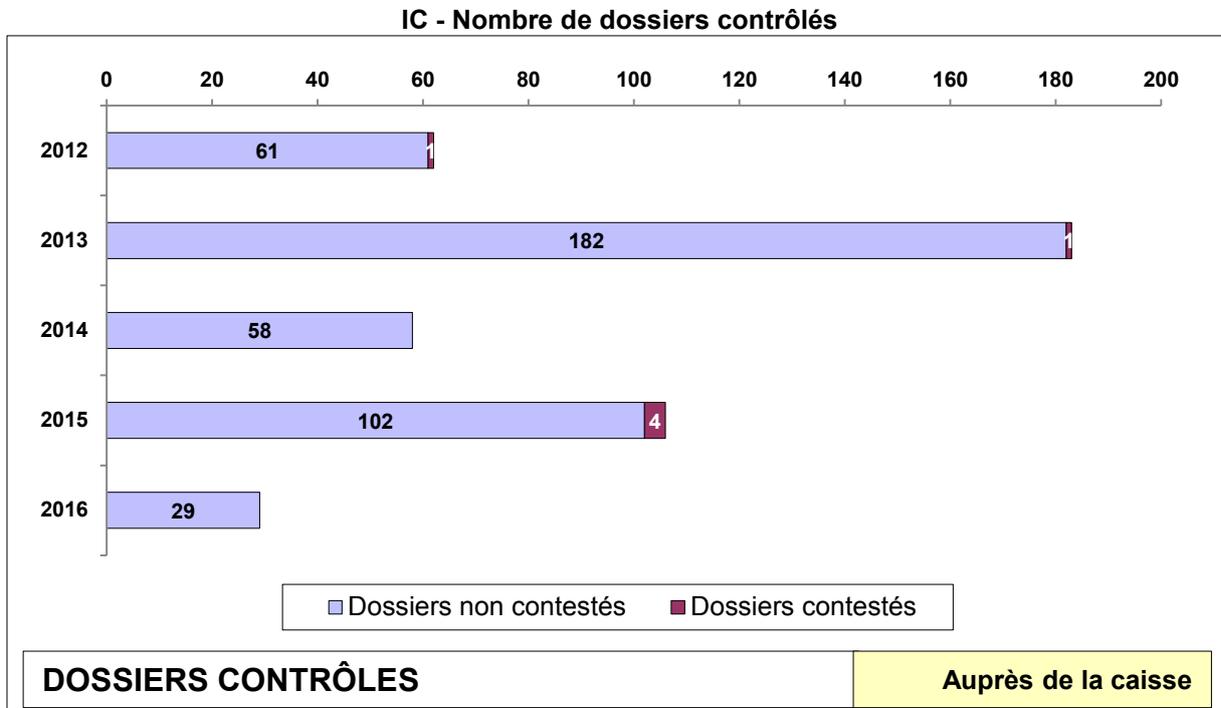
### UP par poste à temps complet (PTC)



Le tableau ci-contre indique que la caisse a réalisé 29'504 UP par PTC alors que la valeur cible est de 21'425 et la valeur malus de 17'100. Les exigences conventionnelles sont donc respectées.

### 3.7 Surveillance

La Confédération exerce la surveillance. Les contrôles opérés par le SECO, secteur Inspection, portent principalement sur l'application du droit. Chaque succursale / secteur d'activité de la caisse est contrôlé une fois tous les deux ans.

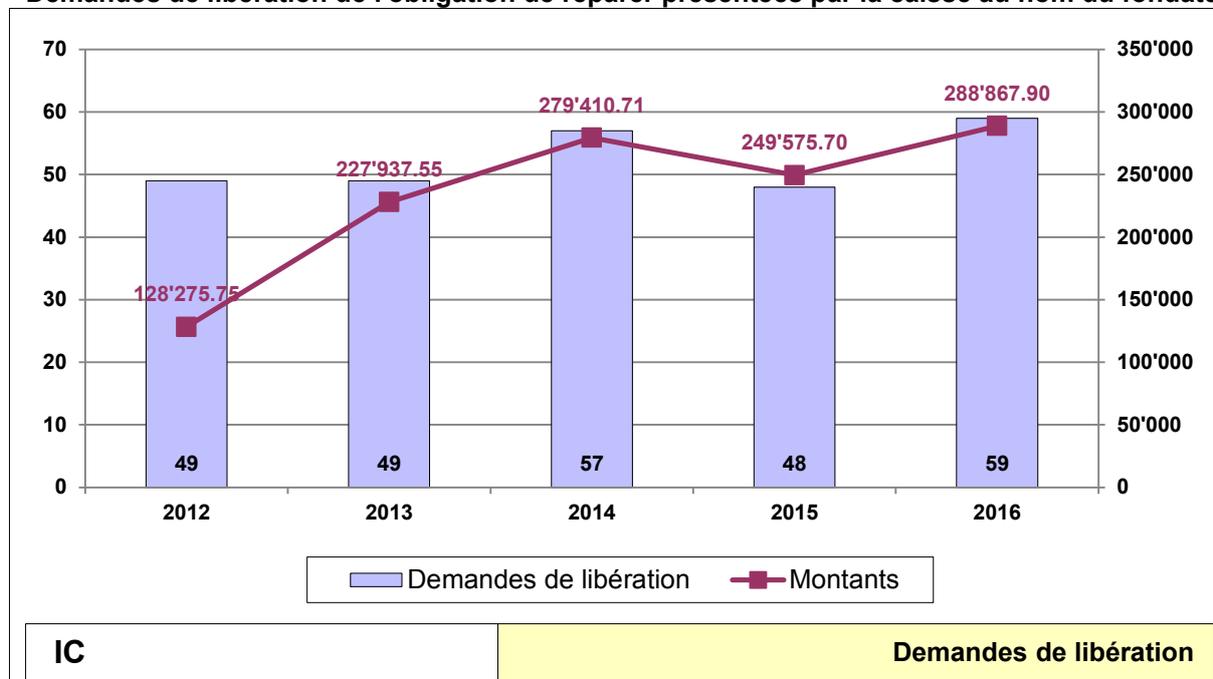


Montants non contestés : Fr. 557'902.80  
Montants contestés : Fr. 0.00

En 2016, le secteur ICI - RHT - INT n'a fait l'objet d'aucun contrôle par le SECO.

Lorsqu'une prestation versée à tort est irrécupérable par la caisse à la suite d'un contrôle du SECO ou en raison de l'impossibilité d'encaisser la somme demandée en restitution, cette dernière a l'obligation de demander à l'autorité de surveillance d'être libérée de l'obligation de réparer. Cette libération n'intervient qu'en cas d'absence de faute de la caisse ou de faute qualifiée de "légère".

#### Demands de libération de l'obligation de réparer présentées par la caisse au nom du fondateur



En 2016, 2 demandes de libération se sont soldées par une mise à charge du fondateur d'un montant de Fr. 5'151.40.

### 3.8 Révision des comptes

Les comptes de la caisse sont contrôlés par une fiduciaire dûment mandatée par le SECO.

# Annexes

## 3.9 Compte d'exploitation et bilan

### Compte d'exploitation

<b>DEPENSES</b>	<b>au 31.12.2015</b>	<b>au 31.12.2016</b>
Ind. de chômage soumises à cotis.	116'515'772.10	126'895'029.50
Ind. de chômage non soumises à cotis.	470'894.85	471'581.40
Allocations familiales	2'262'959.85	2'262'642.65
Ind. en cas de réduction de l'horaire de travail	1'538'468.00	1'190'070.10
Ind. en cas d'intempéries	1'486'367.35	1'046'371.85
Ind. en cas d'insolvabilité	1'372'879.10	2'150'985.05
Frais afférents au projet	19'768'252.90	23'612'770.10
Allocations de formation	222'052.80	237'568.10
Frais de cours	2'908'073.10	1'948'148.40
Allocations d'initiation au travail	2'244'202.15	2'139'671.35
Contributions aux frais de déplacement	35'584.50	47'455.15
Contributions aux frais de séjour hebdomadaire	38'988.15	89'318.25
Frais de justice et de procédure	9'700.00	6'600.00
Frais de poursuites	30'890.80	42'586.35
Frais d'examen de la cch	2'002.45	1'810.05
Bonification pour risque de responsabilité	14'796.70	21'664.80
Frais d'administration	4'753'613.76	4'848'227.13
Bonus	41'450.00	32'161.00
Charges des intérêts	0.00	80.95
Amortissements divers	16'616.10	11'020.48
Autres charges	0.00	0.00
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>153'733'564.66</b>	<b>167'055'762.66</b>
<b>RECETTES</b>		
Produit insolvabilité	790'538.90	312'857.00
Produit stages professionnels	135'902.40	186'599.40
Remboursement d'anciennes prestations	0.00	4'646.00
Prestations échues	0.00	340.15
Produit responsabilité du fondateur	2'326.05	5'151.40
Cotisations AVS sur IC	6'000'566.60	6'504'555.85
Cotisations LPP sur IC	581'759.20	459'686.30
Cotisations AANP sur IC	3'068'904.55	3'343'148.95
Produit provenant de frais de justice et de procédure	700.00	1'200.00
Remboursement de frais de poursuite	32'082.80	35'469.50
Produit malus	0.00	0.00
Frais d'administration non agréés	0.00	0.00
Intérêts créditeurs	123.65	424.45
Différences d'arrondis	35.11	22.59
Produit des remboursements - général	-190.85	-73.30
Avances du SECO	145'080'000.00	154'900'000.00
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>155'692'748.41</b>	<b>165'754'028.29</b>
Excédent de recettes	1'959'183.75	
Excédent de dépenses		1'301'734.37

Désignation des comptes selon la terminologie du SECO

## Bilan

<b>ACTIF</b>	<b>au 31.12.2015</b>	<b>au 31.12.2016</b>
Caisses	799.00	846.55
Postes	0.00	0.00
Banques	5'093'191.70	3'735'304.75
Avances du fonds de compensation AC	0.00	0.00
Créances IC, MMT, INT, RHT et AEP	1'303'637.46	1'463'405.92
Avances servies aux bénéficiaires	23'044.85	39'986.40
Créances fondées sur l'art. 29 LACI	1'047'025.95	1'129'113.25
Créances indemnité en cas d'insolvabilité	4'896'498.50	5'311'360.70
Créances stages professionnels	54'944.10	31'640.20
Responsabilité du fondateur	0.00	0.00
Demandes de restitution - général	161'485.60	125'249.65
Avoir impôt anticipé	42.90	148.60
Actifs de régularisation	5'486.55	18'718.60
Machines et mobilier de bureau	96.00	83.00
Logiciels	3.00	3.00
Matériel informatique	5'549.00	610.00
Transformations immobilières	148'723.00	150'984.00
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>12'740'527.61</b>	<b>12'007'454.62</b>
<b>PASSIF</b>		
Dettes à court terme IC, MMT, INT et RHT	7'488.05	5'807.80
Dettes à court terme AEP	2'062.00	1'791.85
Dettes à court terme impôt à la source et assurances sociales	0.00	112.75
Dettes à court terme insolvabilité	0.00	0.00
Dettes en souffrance à court terme GB	0.00	4'731.35
Dettes sur provision art. 29	1'047'366.00	1'129'113.25
Dettes sur provision indemnité en cas d'insolvabilité	4'896'498.50	5'311'360.70
Créances sur provision bonification risque responsabilité	261'393.05	278'059.85
Dettes sur provision stages professionnels	54'944.10	31'640.20
Dettes résultant des frais d'administration	92'012.57	203'958.10
Créances sur provisions bonus	120'642.00	99'140.75
Passifs transitoires	19'115.10	4'466.15
Fonds de roulement	6'239'006.24	4'937'271.87
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>12'740'527.61</b>	<b>12'007'454.62</b>

Désignation des postes selon la terminologie du SECO

## 4. Fonds cantonal pour l'emploi (FCE)

## 4.1 Compte d'exploitation et bilan

### Compte d'exploitation

	Au 31.12.2016		Ecart au
	Détail Fr.	Somme Fr.	compte 2015 Fr.
<b>Charges</b>			
<b>En application de la LEMC<sup>1</sup></b>		<b>12'108'999.20</b>	- 1'562'891.40
<b>Mesures actives fédérales relatives au marché du travail</b>	<b>8'447'187.85</b>		
Participation financière aux mesures	8'244'000.00		
Participation financière aux mesures 2016	8'500'000.00		
Participation financière aux mesures 2015	-256'000.00		
Participation aux frais de cours non couverts par l'assurance-chômage	203'187.85		
Participation 2016	320'000.00		
Participation 2015	-116'812.15		
<b>Mesures complémentaires cantonales</b>	<b>3'669'951.35</b>		
Allocations cantonales d'initiation au travail	203'495.80		
Stages professionnels cantonaux	3'032.40		
Contributions cantonales aux frais de déplacement	-		
Programmes de qualification	2'493'917.45		
Programmes de qualification 2016	3'024'169.55		
Contrats d'insertion professionnelle / Programmes de qualification 2015	-530'252.10		
Mesures, non subventionnées par l'assurance-chômage, servant à l'intégration	817'401.00		
Mesures 2016	857'401.00		
Mesures 2015	-40'000.00		
Contrats d'activité professionnelle	128'104.70		
Mesures supplémentaires de réinsertion professionnelle	24'000.00		
Mesures 2016	34'000.00		
Mesures 2015	-10'000.00		
<b>Frais d'exploitation des offices régionaux de placement</b>	<b>-10'000.00</b>		
Frais non pris en compte par l'assurance-chômage	-10'000.00		
Frais 2016	5'000.00		
Frais 2015	-15'000.00		
<b>Risque responsabilité</b>	<b>1'860.00</b>		
Service industrie, commerce et travail	1'860.00		
Assurance chômage	-		
<b>Dépenses pour tiers entièrement compensées</b>		<b>556'656.00</b>	+ 17'115.35
<b>Institutions</b>	<b>556'656.00</b>		
Gestion des emplois temporaires au sein de l'administration cantonale	556'656.00		
<b>Frais d'administration</b>		<b>58'492.75</b>	- 10'928.40
<b>Administration et gestion</b>	<b>58'371.00</b>		
Indemnisation de la logistique des mesures du marché du travail	22'034.30		
Indemnisation de la caisse publique cantonale valaisanne de chômage	36'239.90		
Software de gestion des mesures cantonales, frais d'entretien et divers	96.80		
<b>Taxes, frais bancaires et divers</b>	<b>121.75</b>		
<b>Dépenses diverses</b>			- fr. -
<b>Total charges</b>		<b>12'724'147.95</b>	
<b>Produits</b>			
<b>Financement</b>		<b>15'282'656.00</b>	- 836'584.65
<b>Confédération (SECO)</b>	<b>489'305.54</b>		
Gestion des emplois temporaires au sein de l'administration cantonale	489'305.54		
<b>Canton</b>	<b>67'350.46</b>		
Gestion des emplois temporaires au sein de l'administration cantonale	67'350.46		
<b>Alimentation</b>	<b>14'726'000.00</b>		
Part canton	10'308'200.00		
Part communes	4'417'800.00		
<b>Intérêts</b>		<b>17'485.45</b>	+ 16'804.45
<b>Produits divers</b>		<b>78.35</b>	- 34'921.65
<b>Total produits</b>		<b>15'300'219.80</b>	
<b>Excédent de financement</b>		<b>2'576'071.85</b>	+ 702'002.60

<sup>1</sup>LEMC : loi du 23 novembre 1995 sur l'emploi et les mesures en faveur des chômeurs.

<sup>2</sup>soit l'autorité cantonale (Act), les ORP et la LMMT.

**Bilan**

	Au 31.12.2015	Au 31.12.2016		Modification de l'exercice
		Détail	Somme	
	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
<b>Actif</b>				
<b>Banque</b>	<b>16'720'065.25</b>		<b>3'513'271.45</b>	- 13'206'793.80
<b>Placement à terme</b>	-		<b>16'000'000.00</b>	+ 16'000'000.00
<b>Comptes courants - débiteurs</b>	<b>79'319.15</b>		<b>144'978.90</b>	+ 65'659.75
Adm. fédérale des contributions : impôt anticipé		4'092.50		
Avances aux assurés		-		
Demande de restitution		-		
Autres débiteurs		140'886.40		
<b>Investissements</b>	<b>1.00</b>		<b>1.00</b>	-
Software de gestion des mesures cantonales		1.00		
<b>Actifs transitoires</b>	<b>35'000.00</b>		<b>5'950.00</b>	- 29'050.00
Produits à recevoir		5'950.00		
<b>Total actif</b>	<b>16'834'385.40</b>		<b>19'664'201.35</b>	+ 2'829'815.95
<b>Passif</b>				
<b>Prestations à payer et créanciers divers</b>	<b>66'028.45</b>		<b>64'211.55</b>	- 1'816.90
<b>Compte courant mixte SECO / Fonds cantonal</b>	<b>52'834.60</b>		<b>172'454.45</b>	+ 119'619.85
Gestion des emplois temporaires au sein de l'administration cantonale		172'454.45		
<b>Provisions</b>	<b>408'943.41</b>		<b>373'575.96</b>	- 35'367.45
Risque responsabilité SICT/ORP		182'469.05		
Mesures cantonales spécifiques		191'106.91		
<b>Comptes spéciaux</b>	<b>884'588.20</b>		<b>1'364'012.25</b>	+ 479'424.05
Projet VS-link		90'947.55		
Projet AFOTEC		1'273'064.70		
<b>Passifs transitoires</b>	<b>9'687'872.10</b>		<b>9'379'756.65</b>	- 308'115.45
<b>Mesures actives fédérales relatives au marché du travail</b>		<b>8'875'000.00</b>		
Participation forfaitaire aux coûts de chaque mesure		8'500'000.00		
Provisions pour frais non pris en compte par l'assurance-chômage		375'000.00		
<b>Mesures complémentaires cantonales</b>		<b>482'722.35</b>		
Programmes de qualification		444'380.35		
Allocations d'initiation au travail		4'342.00		
Autres mesures		34'000.00		
<b>Divers</b>		<b>22'034.30</b>		
<b>Fonds cantonal</b>	<b>5'734'118.64</b>		<b>8'310'190.49</b>	+ 2'576'071.85
Fonds cantonal au 31.12.2015		5'734'118.64		
Excédent de financement 2016		2'576'071.85		
<b>Total passif</b>	<b>16'834'385.40</b>		<b>19'664'201.35</b>	+ 2'829'815.95

<sup>1</sup>LEMC : loi du 23 novembre 1995 sur l'emploi et les mesures en faveur des chômeurs.

<sup>2</sup>soit l'autorité cantonale (Act), les ORP et la LMMT.

## 4.2 Ressources

### Evolution (Art. 47 LEMC)

Année	Participation		Communes	Totaux
	Canton			
1996 - 2006	fr.	45'768'500.00	fr. 41'181'500.00	fr. 86'950'000.00
2007	fr.	7'076'000.00	fr. 4'524'000.00	fr. 11'600'000.00
2008**	fr.	7'308'000.00	fr. 4'292'000.00	fr. 11'600'000.00
2009	fr.	7'308'000.00	fr. 4'292'000.00	fr. 11'600'000.00
2010	fr.	8'190'000.00	fr. 4'810'000.00	fr. 13'000'000.00
2011	fr.	8'190'000.00	fr. 4'810'000.00	fr. 13'000'000.00
2012	fr.	8'190'000.00	fr. 4'810'000.00	fr. 13'000'000.00
2013	fr.	8'719'200.00	fr. 5'120'800.00	fr. 13'840'000.00
2014	fr.	9'820'251.00	fr. 5'767'449.00	fr. 15'587'700.00
2015***	fr.	10'905'790.00	fr. 4'673'910.00	fr. 15'579'700.00
2016	fr.	10'308'200.00	fr. 4'417'800.00	fr. 14'726'000.00
<b>Totaux</b>	<b>fr.</b>	<b>131'783'941.00</b>	<b>fr. 88'699'459.00</b>	<b>fr. 220'483'400.00</b>

\* 61% canton / 39% communes selon la loi sur l'harmonisation du financement des régimes sociaux et d'insertion socio-professionnelle entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2005.

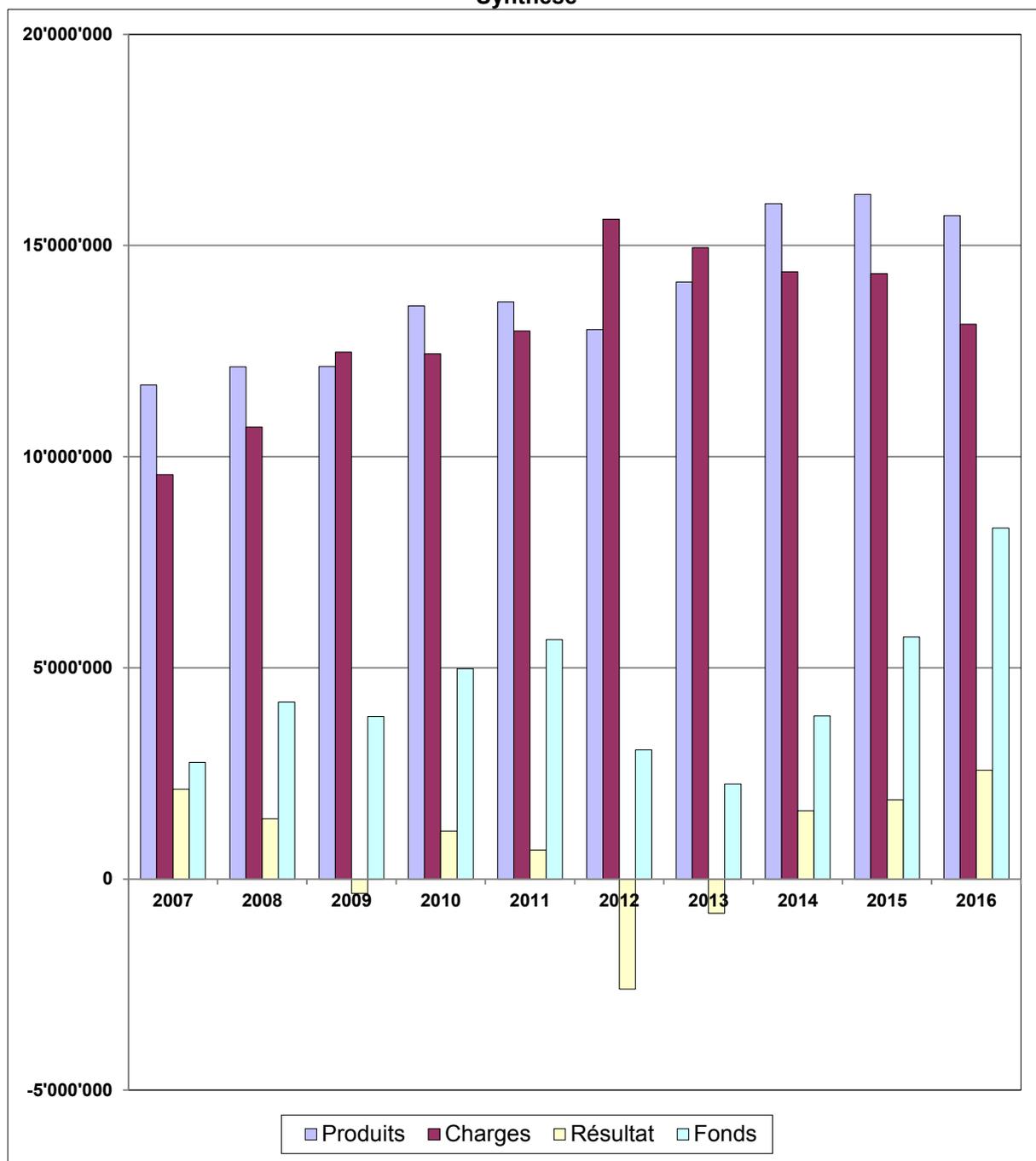
\*\* 63% canton / 37% communes selon modification de l'art. 3 de cette même loi, entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2008.

\*\*\* 70% canton / 30% communes selon modification de l'art. 3 de cette même loi, entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2015.

### Résultat annuel et situation finale

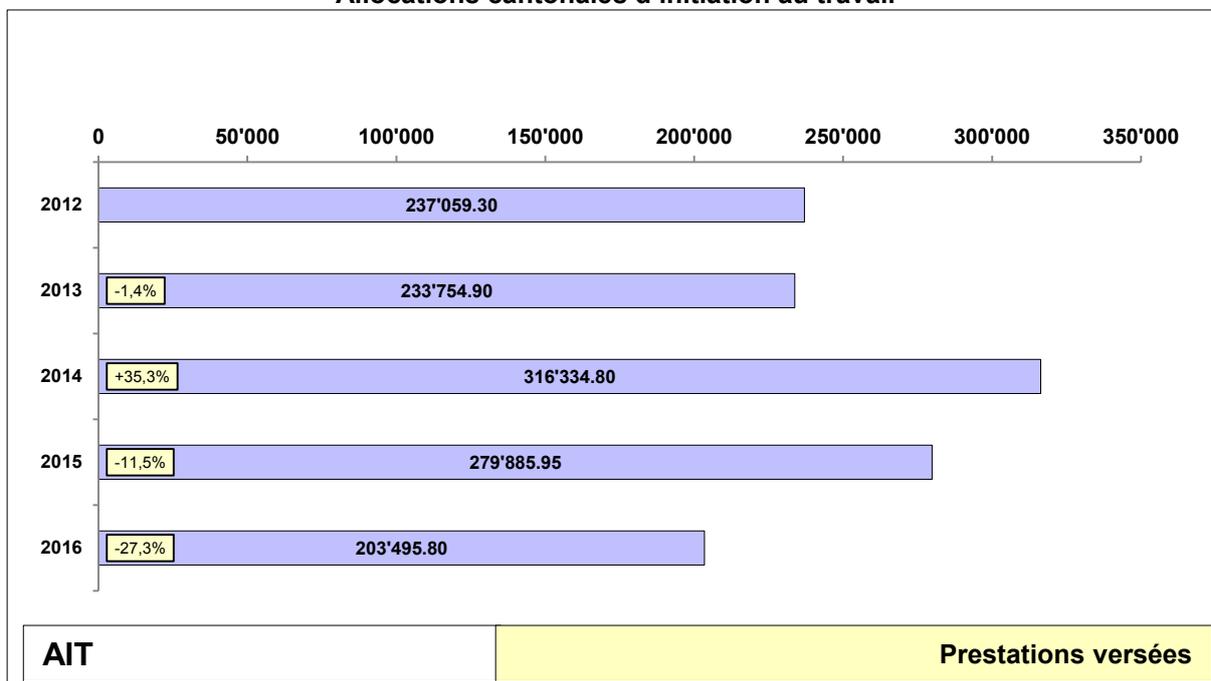
Année	Montant
Situation 2006	fr. 639'746.51
2007	fr. 2'122'526.51
2008	fr. 1'425'634.92
2009	fr. -340'996.05
2010	fr. 1'133'951.83
2011	fr. 686'861.67
2012	fr. -2'607'350.53
2013	fr. -815'941.00
2014	fr. 1'615'615.53
2015	fr. 1'874'069.25
2016	fr. 2'576'071.85
<b>Total</b>	<b>fr. 8'310'190.49</b>

**Synthèse**

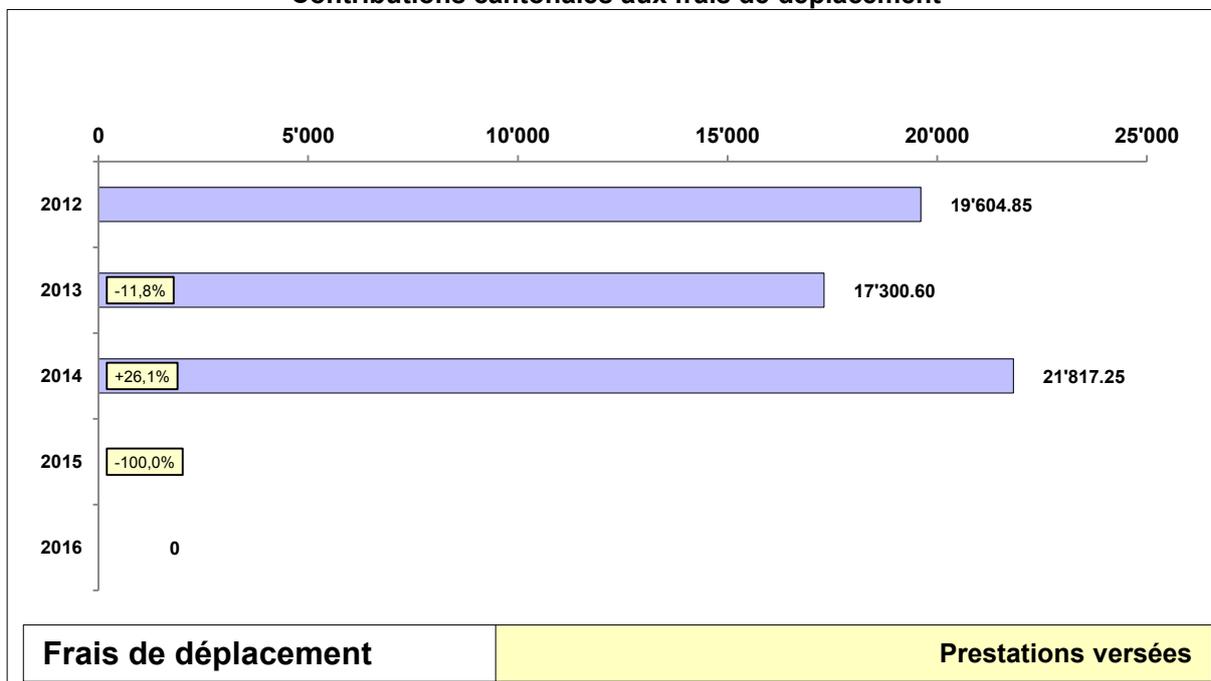


## Evolution des mesures

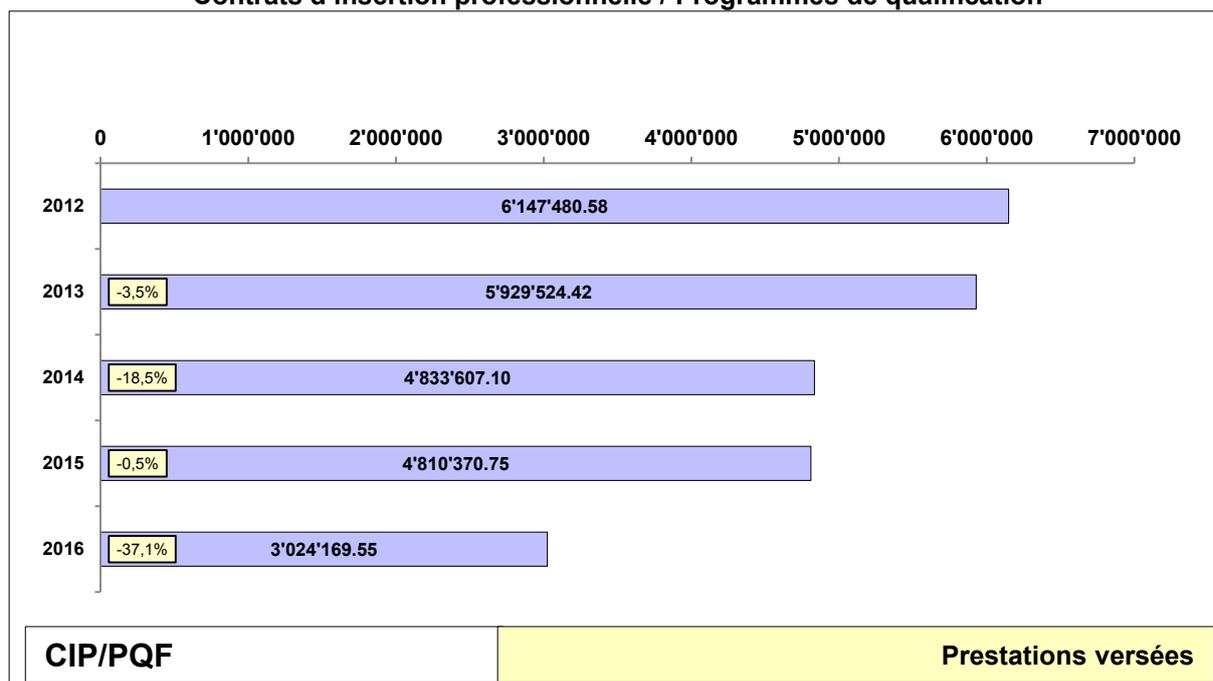
### Allocations cantonales d'initiation au travail



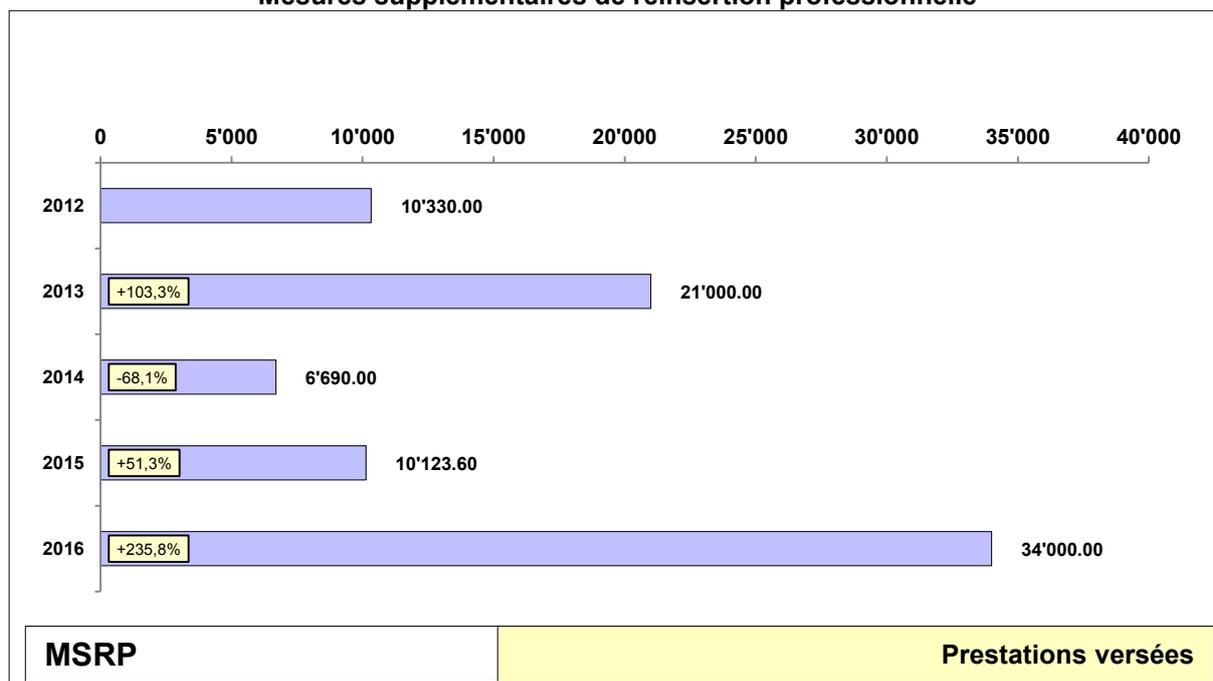
### Contributions cantonales aux frais de déplacement



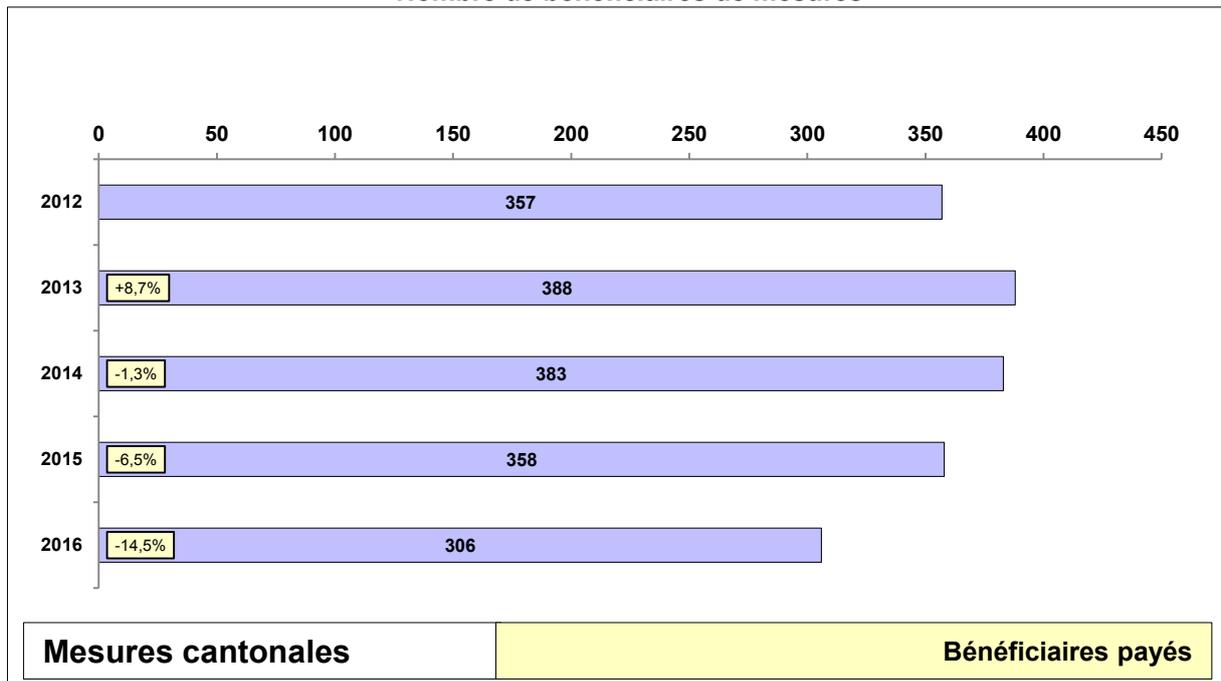
### Contrats d'insertion professionnelle / Programmes de qualification



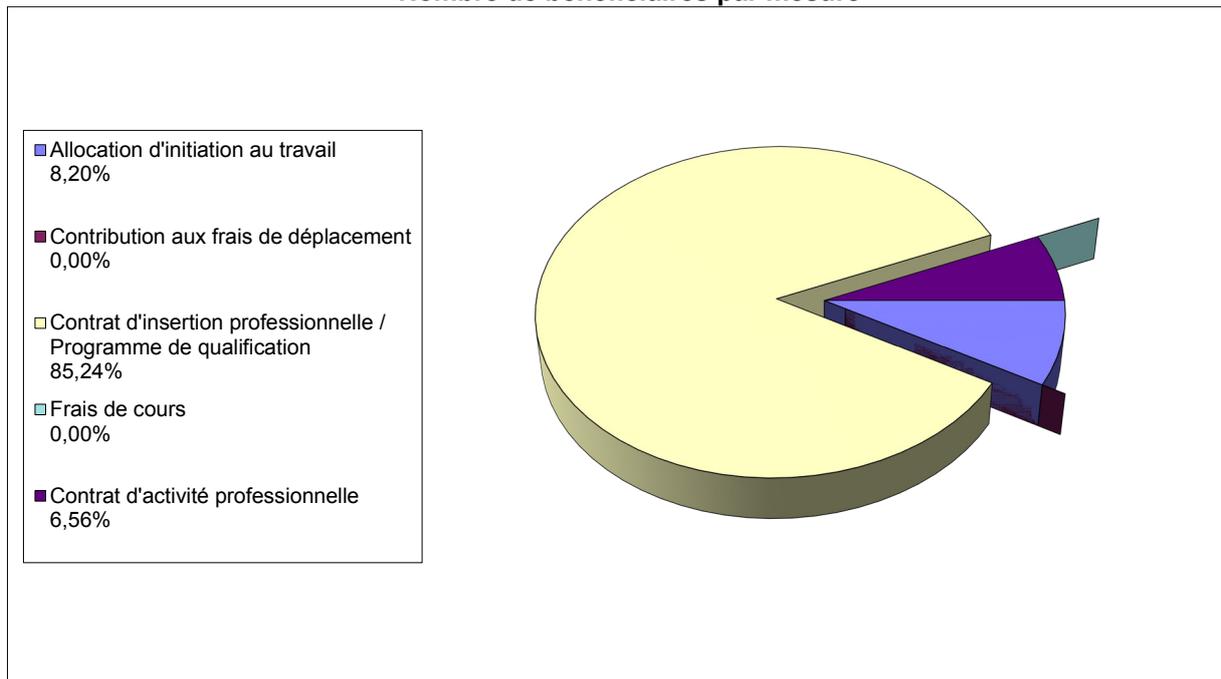
### Mesures supplémentaires de réinsertion professionnelle



### Nombre de bénéficiaires de mesures



### Nombre de bénéficiaires par mesure



### 4.3 Administration

Au terme de l'art. 47 LEMC, le FCE est un fonds spécial de financement au sens de la loi sur la gestion et le contrôle administratifs et financiers du canton. Il est alimenté par l'Etat et les communes conformément aux dispositions de la loi sur l'harmonisation du financement des régimes sociaux et d'insertion socioprofessionnelle. Le Grand Conseil arrête lors de la fixation du budget de l'Etat le montant global affecté au FCE pour l'exercice à venir.

La caisse gère le FCE depuis le 1<sup>er</sup> novembre 1992 et est rémunérée pour ce travail selon le système des imputations.

Pour les paiements exécutés en faveur de mesures analogues à celles prévues par le droit fédéral, ainsi que pour la gestion comptable, le FCE dispose d'un logiciel informatique spécifique.

L'intégration de la gestion et des contrôles administratifs du FCE dans la caisse permet un rapport qualité/coût très favorable car la caisse utilise son expérience au niveau fédéral également au service du canton.

### 4.4 Surveillance

Les dispositions de la loi sur la gestion et le contrôle administratifs et financiers du canton (LGCAF) sont applicables.

### 4.5 Révision des comptes

Les comptes du FCE sont contrôlés par l'inspection cantonale des finances.

## 5. GETAC

## 5.1 Compte d'exploitation et bilan

### Compte d'exploitation

	Au 31.12.2016		Ecart au compte 2015
	Détail Fr.	Somme Fr.	
<b>Charges</b>			
<b>Mesures de placement</b>			
<b>Mesures fédérales</b>		<b>360'417.35</b>	- 42'569.75
Frais de cours	-		
Frais divers	-		
<b>Mesures cantonales</b>	<b>360'417.35</b>		
Salaire brut et charges sociales	360'417.35		
Frais de cours	-		
Frais divers	-		
<b>Frais d'administration</b>		<b>583'876.25</b>	+ 9'597.55
Salaire brut et charges sociales	437'546.65		
Mandat administratif	75'716.30		
Recrutement de personnel	14'169.15		
Location	31'617.30		
Matériel de bureau	4'087.20		
Assurances	1'901.95		
Déplacements	3'180.10		
Formation	4'340.00		
Frais d'envoi et téléphonie	2'126.95		
Immobilisations : acquisition et amortissement	-		
Frais de maintenance	8'740.00		
Taxes, frais bancaires et divers	450.65		
Frais de relations publiques	-		
<b>Total charges</b>		<b>944'293.60</b>	
<b>Produits</b>			
<b>Financement</b>		<b>944'273.35</b>	- 28'254.40
<b>Confédération (SECO)</b>	<b>489'305.55</b>		
Coûts afférents au projet	489'305.55		
<b>Canton (Fonds cantonal pour l'emploi)</b>	<b>427'767.80</b>		
Coûts afférents au projet	128'637.45		
Mesures cantonales : versement du salaire net	299'130.35		
<b>Communes (Centres Médicaux Sociaux)</b>	<b>27'200.00</b>		
Frais d'organisation de mesure LIAS	27'200.00		
<b>Intérêts</b>		<b>20.25</b>	+ 7.20
<b>Produits divers</b>		-	- 4'725.00
<b>Total produits</b>		<b>944'293.60</b>	

### Bilan

	Au 31.12.2015	Au 31.12.2016		Modification de l'exercice
		Détail	Somme	
	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
<b>Actif</b>				
Caisse	-		-	-
<b>Comptes courants - débiteurs</b>	<b>68'040.15</b>		<b>185'069.35</b>	+ 117'029.20
Demandes de restitution - général		12'614.90		
c/c auprès du fonds cantonal pour l'emploi		172'447.30		
Avoir impôt anticipé		7.15		
Actifs de régularisation	87'780.25		115'621.85	+ 27'841.60
Immobilisations	6'720.60		3'390.85	- 3'329.75
<b>Total actif</b>	<b>162'541.00</b>		<b>304'082.05</b>	+ 141'541.05
<b>Passif</b>				
Créanciers	126'395.00		93'343.20	- 33'051.80
Comptes de passage	6'720.60		3'390.85	- 3'329.75
Passifs transitoires	29'425.40		207'348.00	+ 177'922.60
<b>Total passif</b>	<b>162'541.00</b>		<b>304'082.05</b>	+ 141'541.05

## 5.2 Mission

Dans le cadre de la LACI, de la LEMC et de la Loi sur l'intégration et l'aide sociale (LIAS), GETAC est un organisateur de mesures actives du marché du travail proposant différentes prestations pour les demandeurs d'emploi. En collaboration avec les ORP et les centres médico-sociaux (CMS), GETAC a pour mission de rechercher, organiser et développer des emplois temporaires auprès des différents services et institutions de l'administration cantonale valaisanne. Les participants peuvent ainsi bénéficier, entre autres, d'une expérience professionnelle supplémentaire, d'un réseau de contacts élargi et de différentes journées d'orientation/formation en lien avec le marché du travail. Leur parcours se voit agrémenté d'une plus-value et d'une référence de qualité quant à leurs démarches de recherches d'emploi. Le mandat de GETAC, en application des directives du SECO, consiste donc à contribuer au placement fixe des assurés dans les meilleurs délais.

## 5.3 Types de mesures

GETAC propose différents contrats aux demandeurs d'emploi :

- **Mesures fédérales**
  - Emploi temporaire (ET) destiné aux personnes avec expérience professionnelle, bénéficiant des prestations de l'assurance-chômage.
  - Stage professionnel (ST6) essentiellement destiné à des personnes n'ayant pas ou peu d'expérience ou souhaitant s'enrichir d'une activité différente.
- **Mesures cantonales**
  - Programme de qualification (PQF) destiné aux personnes ayant épuisé leur droit aux prestations de l'assurance-chômage ou exercé une activité indépendante.
  - Mesures LIAS stage pratique (LSP) destinées aux personnes sollicitant l'aide sociale.

## 5.4 Activité principale du coordinateur, le placement

GETAC effectue des placements individualisés pour chaque assuré. Pour ce faire, le coordinateur définit, suite à un entretien avec l'assuré et en collaboration avec les ORP, des objectifs visant à mieux cibler ces placements (par le biais d'un formulaire intitulé "accord d'objectifs"). GETAC garantit ainsi la mise à profit d'un savoir déjà acquis, l'apprentissage de nouvelles connaissances, le maintien d'un rythme de travail, l'augmentation de la confiance en soi et l'utilisation judicieuse de la référence de cette activité pour les recherches d'emploi. L'objectif fondamental de GETAC est et reste la réinsertion rapide et durable des demandeurs d'emploi sur le marché du travail. Cette tâche ne peut être menée à bien qu'avec la collaboration des ORP, des CMS et de tous les services de l'administration cantonale.

## 5.5 Types de postes proposés

La collaboration avec les services cantonaux permet d'offrir aux participants une palette d'activités intéressantes et variées. En fonction du profil des assurés et de leurs compétences, GETAC effectue, dans la mesure du possible, des placements "sur mesure" et diversifiés (domaines administratif, scientifique, économique, technique, social, culturel, etc.), tout en veillant à apporter un enrichissement au parcours des demandeurs d'emploi.

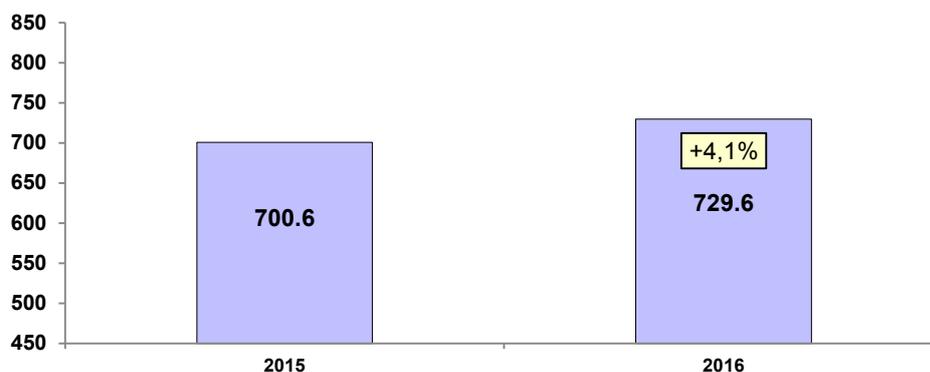
## 5.6 Suivi et encadrement

GETAC établit des évaluations en présence des assurés et des responsables d'encadrement. Ces bilans sont transmis, sous forme de rapports, aux conseillers ORP ou aux assistants sociaux. Ils visent à évaluer les objectifs fixés en début d'activité, à rendre compte de l'expérience acquise par l'assuré et - si nécessaire - à réajuster cette mesure. Les suivis sont composés d'un bilan intermédiaire et d'un bilan final. De plus, à tout moment, l'assuré a la possibilité de solliciter son coordinateur pour d'éventuels conseils ou questions.

## 5.7 Comparaison avec les années précédentes

	2015	2016
<b>Mois réalisés</b>	700.6	729.6
<b>Placements</b>	271	287
<b>Durée</b>	2.59	2.54

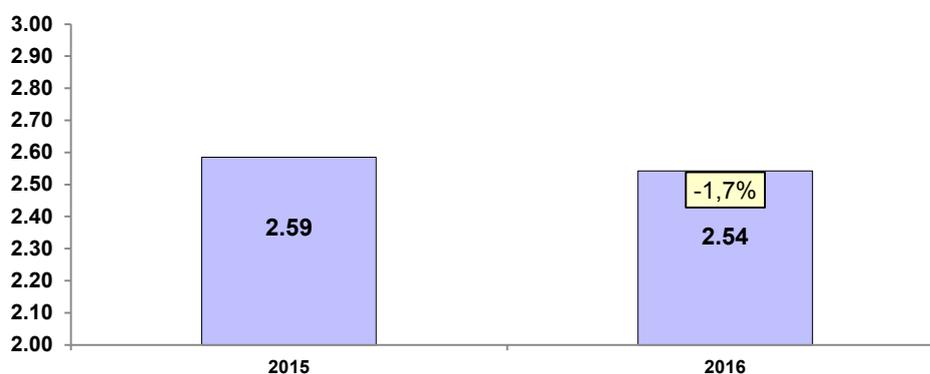
**Mois réalisés**



**Placements réalisés**



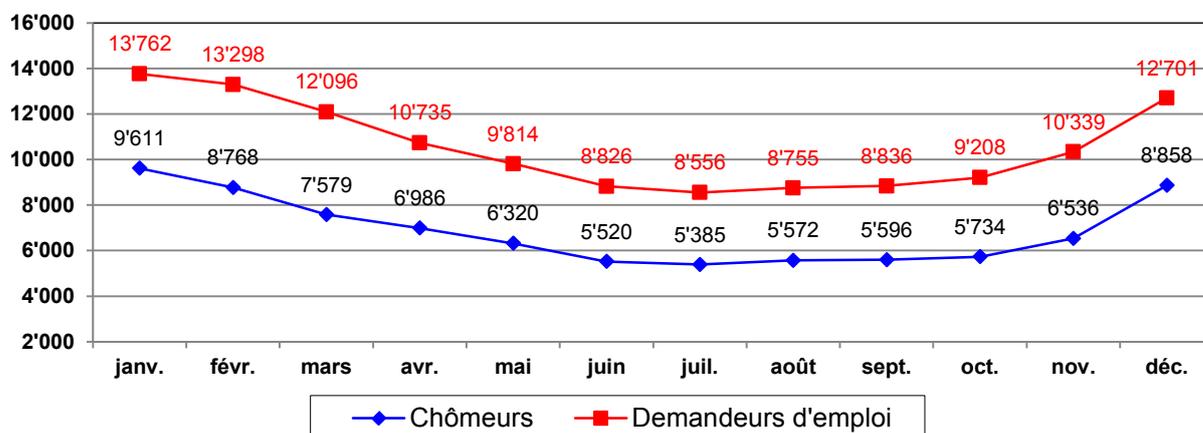
**Durée moyenne**



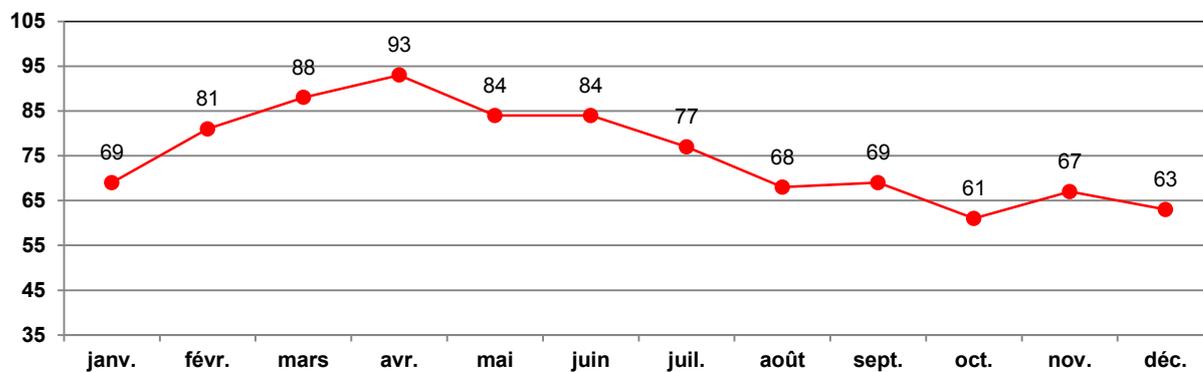
En 2016, GETAC a réalisé 287 contrats pour 729.6 mois. Les deux premiers graphiques illustrent une hausse par rapport à l'année 2015 du nombre de mois réalisés et de placements réalisés.

Quant à la durée moyenne d'une mesure, celle-ci s'élève à 2.54 mois en 2016, situation en léger retrait par rapport à celle de 2015.

Evolution du nombre de chômeurs et de demandeurs d'emploi en Valais



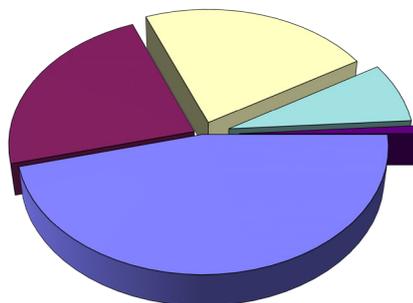
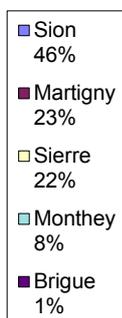
Evolution du nombre de personnes en activité chez GETAC



En moyenne annuelle, le taux de chômage valaisan est passé de 4.3% en 2015 à 3.9% en 2016.

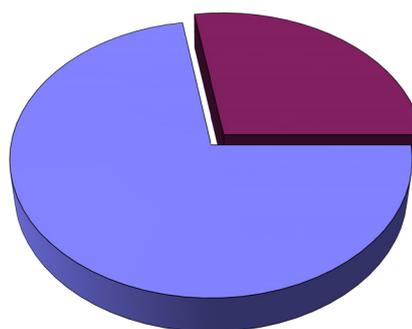
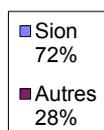
Durant l'année 2016, la fréquentation moyenne s'est élevée à 75 participants contre 73 l'année précédente, soit 3% de hausse.

**Attribution des mandats :  
Proportion par ORP**



Sion	132
Martigny	66
Sierre	64
Monthey	22
Brigue	3

**Réalisation des placements :  
Proportion entre les régions**



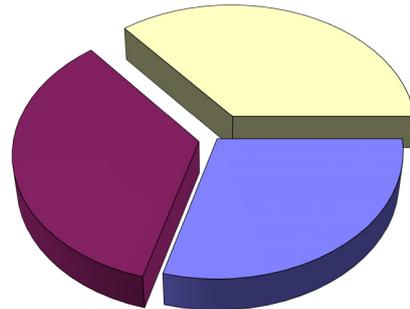
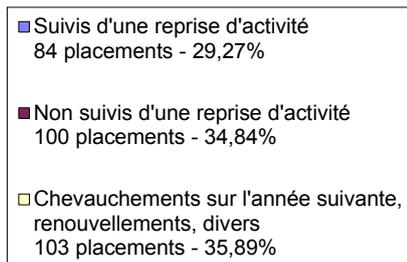
### Analyse des résultats

Les graphiques présentés ci-dessous démontrent que :

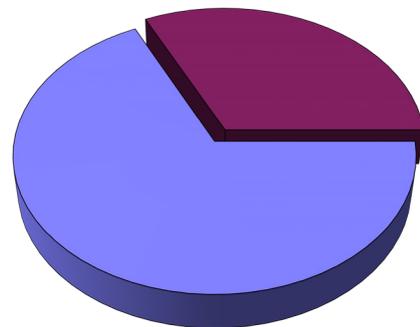
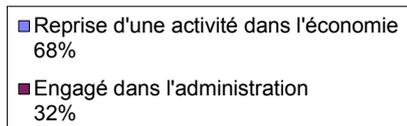
- 29% des 287 participants enregistrés en 2016 ont retrouvé un emploi durant leur mesure.

Parmi ces 29% (84 participants) ayant retrouvé un emploi, 32% (27 participants) ont été engagés au sein de l'administration cantonale (tous contrats confondus).

#### Résultat global



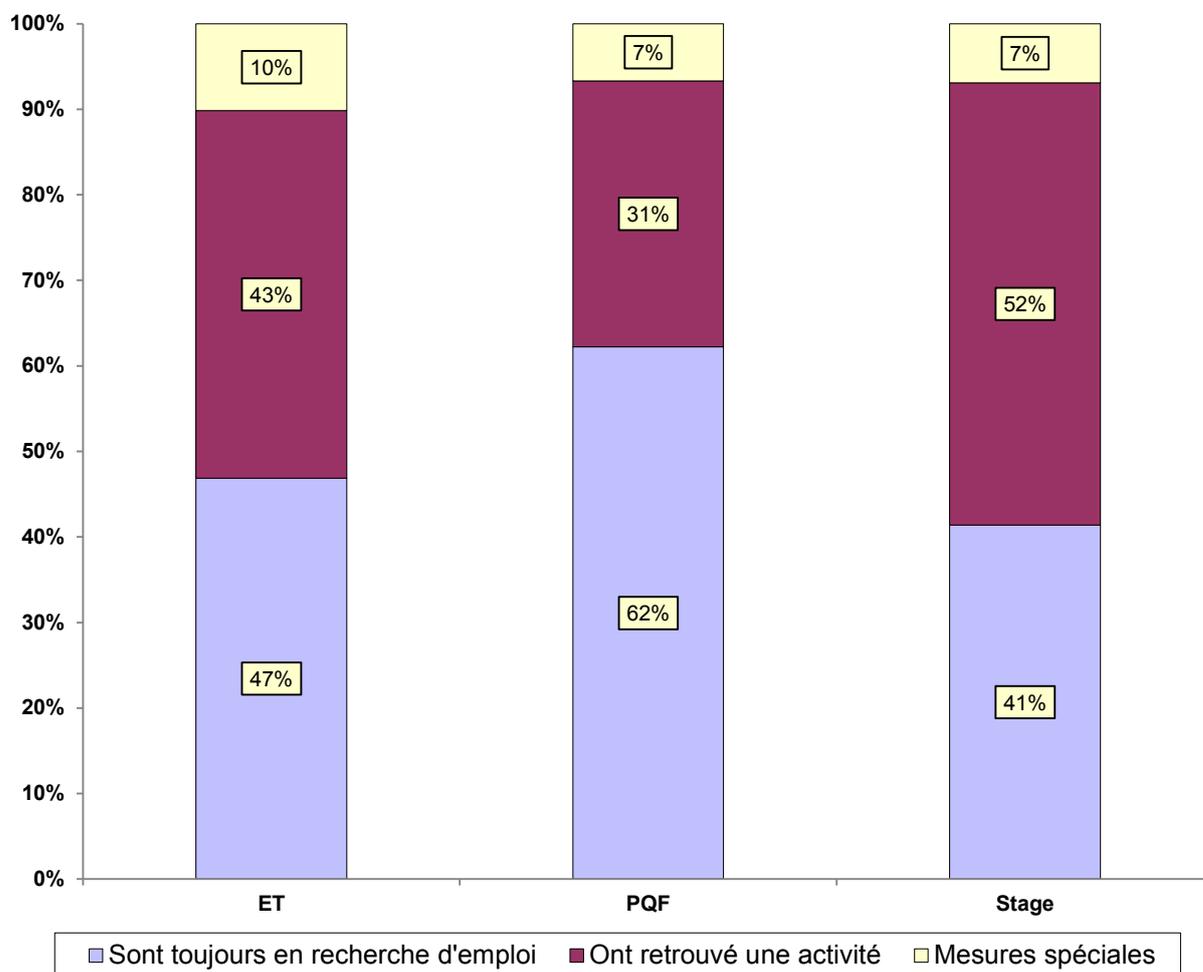
#### Types de reprises d'activité



- De plus, GETAC a traité pas moins de 576 dossiers en 2016, dont 255 n'ont pas pu se concrétiser, soit 44.3%.

96 dossiers demeurent en cours de gestion (renouvellements et chevauchements).

## 5.8 Résultat global des mesures par type de contrats

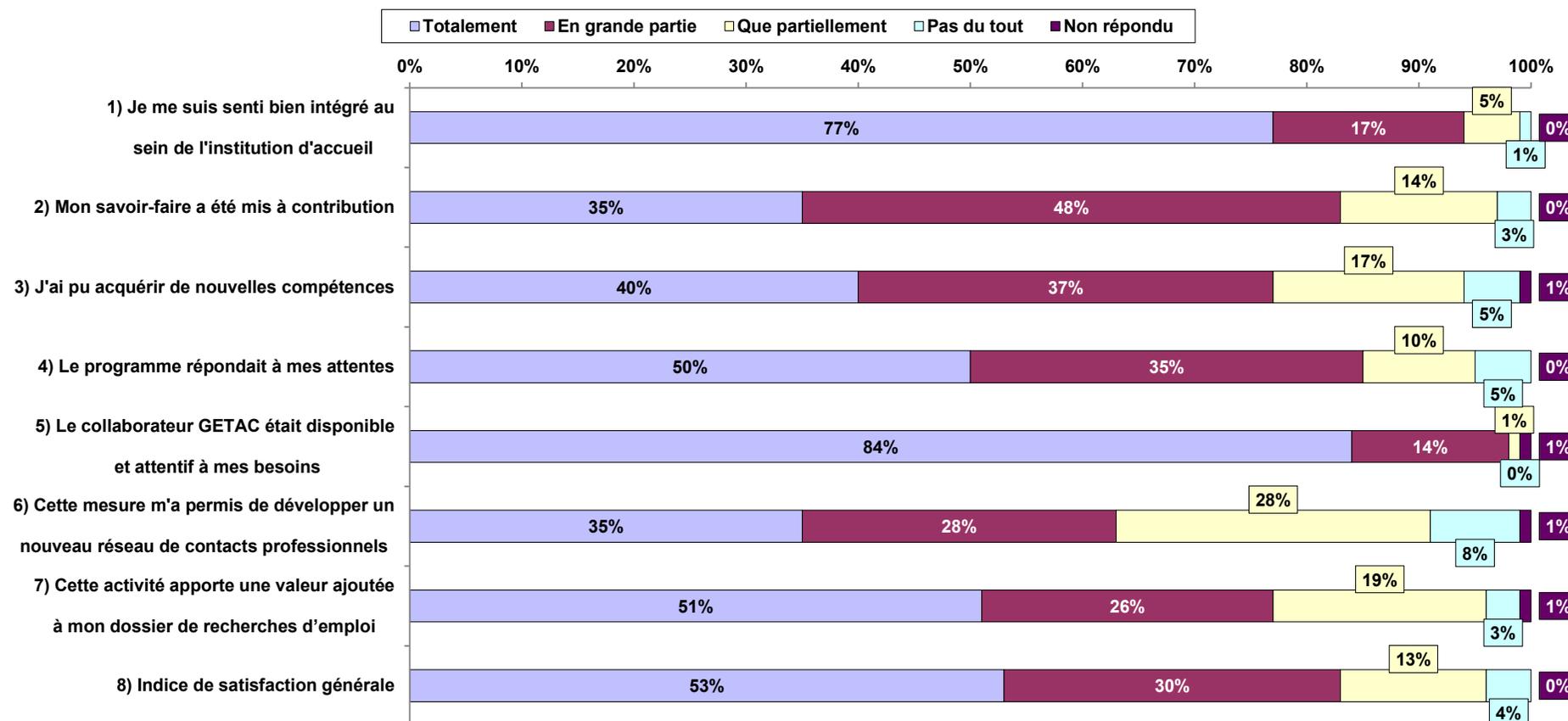


En 2016, 43% des participants aux ET (36% en 2015) et 31% des participants aux PQF (48% en 2015) ont retrouvé un emploi en cours de mesure.

Enfin, le taux d'insertion des stagiaires est en nette baisse (52% contre 75% en 2015).

Quant au taux de réinsertion moyen, il s'élève à 42% (53% en 2015).

## 5.9 Résultat du sondage



Ce graphique résulte d'un sondage effectué auprès des participants GETAC durant l'année 2016. A savoir que 84% des 184 personnes interrogées y ont donné suite.

A relever plus particulièrement, le pourcentage élevé d'"en grande partie" et "totalement", en lien avec la disponibilité du coordinateur GETAC (98%) et l'intégration au sein de l'administration cantonale (94%). Quant au pourcentage relatif aux attentes des assurés, il s'élève à 85% et celui lié à l'indice de satisfaction générale à 83%.

### **5.10      Surveillance**

La Confédération, via le canton par la LMMT, respectivement l'inspection des finances, exerce la surveillance.

### **5.11      Révision des comptes**

Les comptes de GETAC sont contrôlés par l'inspection cantonale des finances.